FORMATION D'INTÉGRATION
Bienvenue en République tchèque

BIENVENUE EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Informations pour les nouveaux arrivants étrangers

MINISTERSTVO VNITRA
ČESKÉ REPUBLIKY

slovo21

Brochure pour les nouveaux arrivants étrangers

BIENVENUE EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

MINISTERSTVO VNITRA ČESKÉ REPUBLIKY

slovo21

Ce projet axé sur l'intégration des ressortissants étrangers est financé par le ministère de l'Intérieur de la République tchèque. Le projet est réalisé par Slovo 21, z.s.

Cette brochure complète les informations fournies pendant les séminaires d'adaptation et d'intégration. Ces informations sont destinées aux ressortissants des pays tiers (ainsi sont appelés les ressortissants des pays qui ne sont pas membres de l'Union européenne).

L'obligation de participer au séminaire d'adaptation et d'intégration est en application de la loi n° 326/1999 Sb. sur le séjour des ressortissants étrangers. Cette loi définit également le cercle des ressortissants étrangers auquel s'applique cette obligation

L'objectif de ces séminaires est de familiariser les ressortissants étrangers avec les droits et les obligations liés à leur séjour sur le territoire de la République tchèque, avec la situation locale et culturelle mais aussi de prévenir les situations difficiles. Les informations présentées dans les séminaires sont uniquement de caractère général. Les assistants ne dispensent pas de conseil individuel, car ils ne peuvent pas couvrir toutes les spécificités des cas individuels d'étrangers. Cette brochure contient également des informations générales et renvoie, dans les cas concrets, à des conseils et une assistance gratuite.

Si vous avez besoin de conseil ou d'aide, n'hésitez pas à faire appel aux organismes non gouvernementaux à but non lucratif (abrégé NNO) ou aux centres d'intégration (Centres en faveur de l'intégration des étrangers) que vous trouverez dans chaque région de République tchèque. Les spécialistes de ces organismes offrent gratuitement des services de conseil dans le domaine social et juridique sur tous les sujets également abordés dans cette brochure. De plus, ces organismes proposent des cours de tchèque, des formations socioculturelles sur divers aspects de la vie en République tchèque – l'accompagnement et l'assistance pour la communication avec l'administration, chez le médecin ou à l'école, la traduction et l'interprétation. Vous pouvez solliciter tout NNO, par téléphone, pour un conseil ou une aide.

Les centres d'intégration vous conseilleront gratuitement en ce qui concerne l'administration pour régler vos affaires, vous offriront des cours de tchèque, des services de conseil, des services d'interprétation et beaucoup d'autres services. Dans les centres d'intégration, la connexion à Internet est toujours disponible – les assistants de ces centres vous conseilleront et vous aideront pour l'utilisation d'Internet.

Vous trouverez les contacts pour les centres d'intégration et pour les organismes à but non lucratif sélectionnés à la fin de cette brochure dans la partie Contacts.

© Slovo 21, z. s., 2023

Tous droits réservés. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle sous forme électronique ou physique, y compris les photocopies, faite sans le consentement préalable et écrit de l'éditeur est illicite.
Septième édition revue et actualisée

ISBN 978-80-88301-36-3

TABLE DES MATIÈRES

Mot d'introduction 5

Le pays où vous vous trouvez 6

Immigration et intégration en République tchèque 13

Séjourner en République tchèque 16

Enseignement, formation, reconnaissance et validation de diplômes 32

Emploi 43

Entrepreneuriat 57

Santé et assurance maladie 69

Système social et sécurité sociale 77

Logement 81

Famille, égalité, enfants 87

Recommandations 95

Vie quotidienne dans la société tchèque 99

Autres informations utiles 104

Contacts 109

MOT D'INTRODUCTION

Chers amis,

Permettez-nous de vous souhaiter la bienvenue en République tchèque.

Nous savons que ce n'est pas facile de commencer une vie nouvelle dans un autre pays. Nous souhaiterions vous aider à vous repérer dans votre nouveau pays et à surmonter les éventuels obstacles. C'est pourquoi nous avons préparé ce séminaire d'accueil d'une demi-journée qui vous offrira les informations de base sur vos droits et obligations, les conseils pour savoir comment réagir dans les situations du quotidien et quels risques il vaut mieux éviter.

Le film qui vous sera projeté pendant le séminaire vous présentera un peu l'environnement dans lequel vous vous trouvez : la République tchèque, son paysage, son climat et les habitudes de coexistence des citoyens. La présente brochure fait également partie de la formation. Vous y trouverez tous les renseignements qui vous ont été présentés lors du séminaire, ainsi que les adresses des organismes, notamment des organismes non gouvernementaux à but non lucratif et des centres d'intégration, auxquels vous pouvez faire appel. Leurs assistants sont là pour vous aider et vous conseiller gratuitement. N'hésitez pas à les solliciter en cas de difficulté. Nous sommes sûrs que leurs conseils vous seront profitables.

Le fait que vous ayez choisi la République tchèque nous fait plaisir. Nous espérons que vous vous sentirez ici comme chez vous et que vous participerez activement à la vie sociale locale.

Bon courage et bienvenue en République tchèque !

Travailleurs du Département de la politique d'asile et de l'immigration
Ministère de l'Intérieur de la République tchèque –
Coordinateur de l'intégration des ressortissants
étrangers en République tchèque

LE PAYS OÙ VOUS VOUS TROUVEZ

Église de Notre-Dame du Týn et Horloge astronomique de Prague, Prague

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

La République tchèque se trouve en Europe centrale. Ses pays voisins sont l'Allemagne, la Pologne, la Slovaquie et l'Autriche.

La République tchèque a été créée le 1er janvier 1993 après la dissolution de la Tchécoslovaquie. Elle est membre de l'OTAN (depuis le 12 mars 1999), de l'Union européenne (depuis le 1er mai 2004) ainsi que de l'espace Schengen (depuis le 21 décembre 2007).

La République tchèque compte de plus de 10 millions d'habitants. Environ 1,2 million d'habitants vivent dans sa capitale – Prague. Les autres villes importantes sont les suivantes : Brno, Ostrava, Plzeň, Liberec, Olomouc, Ústí nad Labem, Hradec Králové, České Budějovice, Pardubice. La langue officielle est le tchèque.

D'un point de vue administratif, le pays est divisé en 14 régions autonomes avec plus de 6000 communes. Les communes assurent les besoins de leurs habitants dans le domaine du logement, de la protection et du développement des soins médicaux, des soins sociaux, etc. Les régions sont des unités de l'administration publique. Quant aux affaires administratives, les habitants s'adressent aux unités territoriales autonomes – autorités régionales, municipales ou communales. Les communes et les régions ont le droit à l'autonomie et pour ce faire, les citoyens choisissent ceux qui les représenteront dans les conseils communaux et régionaux.

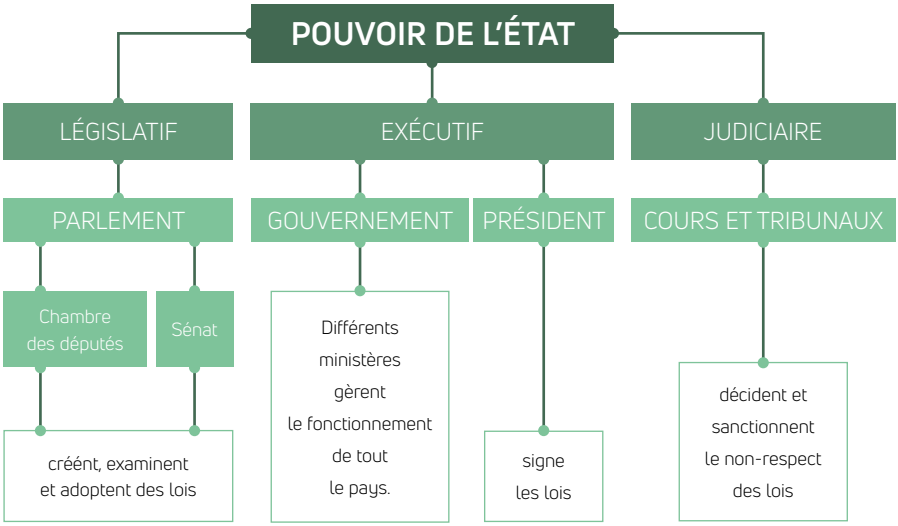

La République tchèque est un État de droit démocratique dont le système politique est fondé sur la libre concurrence des partis et mouvements politiques. La loi suprême comprend la Constitution de la République tchèque et la Charte des libertés et droits fondamentaux. Elle définit en général le principe de l'égalité des droits et de la dignité et garantit des libertés et des droits fondamentaux à tous sans différence, c'est-à-dire l'égalité dans le traitement sans aucune discrimination. Chaque citoyen de la République tchèque peut faire valoir ses droits en justice. Certains droits et certaines libertés sont liés à la nationalité tchèque, comme par exemple le droit de vote et le droit d'éligibilité.

Le chef de l'État est le **président** de la république. Il nomme le gouvernement, signe les lois, négocie et ratifie les traités internationaux, annonce les élections et accorde la grâce et l'amnistie.

La législation est proposée et adoptée par le **Parlement de la République tchèque** composé de la **Chambre des députés** et du **Sénat**.

Le **gouvernement** est l'organe suprême du pouvoir exécutif. Le gouvernement est dans son ensemble responsable principal de la gestion de l´État et de l'élaboration de la législation, gère l'activité de l'appareil d'État, met en œuvre les lois et édicte des règlements dans le cadre de ses limites. Il est responsable de ses activités devant la Chambre des députés qui peut déposer une motion de censure du gouvernement.

Le pouvoir judiciaire représente un système de tribunaux indépendants. Tout en République tchèque est régi par la loi définie par l'ordre juridique de la République tchèque.

Le président ainsi que les représentants de la Chambre des députés, du Sénat et des conseils régionaux, communaux et municipaux sont élus directement par les citoyens de la République tchèque. Les élections démocratiques sont basées sur les principes d'universalité, de secret et d'égalité des voix. Chaque citoyen de la République tchèque ayant atteint la majorité (18 ans) dispose d'une voix aux élections.

La société civile en République tchèque, composée de divers organismes non gouvernementaux, d'associations, de groupes d'intérêt et d'institutions, fonctionne à un niveau relativement élevé. Ces organismes non gouvernementaux à but non lucratif (abrégé en tchèque : NNO) ainsi que d'autres associations et activités des citoyens constituant la société civile sont un complément ou un contrepoids des structures d'État, du secteur commercial et de ses intérêts. Vous pouvez rencontrer des organismes à but non lucratif et non gouvernementaux opérant dans le domaine du conseil et des services pour les ressortissants étrangers. Vous en apprendrez davantage dans de nombreuses parties de cette publication.

Défenseur public des droits (ombudsman)

L'ombudsman défend les citoyens contre les autorités si le comportement de celles-ci est contre la loi ou contre le principe de l'État de droit démocratique. Il s'engage dans la lutte pour le respect des droits fondamentaux de l'homme et contribue à l'application du droit à l'égalité et à la défense contre la discrimination.

Les ressortissants étrangers peuvent faire appel à l'ombudsman quand ils estiment qu'ils sont traités injustement ou quand les autorités sont inactives.

Nom officiel	République tchèque, forme abrégée : Tchéquie (en tchèque : Česká republika, abrégé : Česko ou ČR)
Date de création	1.1.1993
Capitale	Prague
Division administrative	14 régions
Système politique	démocratie parlementaire, le président en est la tête
Majorité	à partir de 18 ans (régi par le code civil)
Responsabilité pénale	à partir de 15 ans (régi par le code pénal)
Superficie	78 865 km^2
Indicatif téléphonique	+420
Climat	Modéré avec une alternance de quatre saisons. La température habituelle en hiver se situe entre 0 et -5 °C avec de la neige occasionnelle, dans des cas extrêmes, la température peut descendre jusqu'à -20 °C. Typiquement, la température en été est d'environ 25 °C et elle est parfois supérieure à 30 °C.
Numéros de téléphone importants (l'appel est gratuit et les lignes sont disponibles 24/7)	112 Numéro d'urgence européen 150 Pompiers 155 Secours médical (médecins) 156 Police municipale 158 Police de la République tchèque 116 111 Linka bezpečí (numéro d'appel d'urgence pour les enfants)

SYMBOLES NATIONAUX DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

La République tchèque a au total sept symboles nationaux (les armoiries, l'écu armorié, l'étendard présidentiel, le drapeau national, les couleurs nationales, le sceau national, l'hymne national). Les plus utilisés sont les suivants :

Armoiries de la République tchèque
Les armoiries sont composées de quatre parties. Les quarts représentent les territoires historiques tchèques : la Bohême, la Moravie et la Silésie. Le dernier quart représente le pays dans son ensemble. Les armoiries sont utilisées pour représenter le pays à l'étranger et pour désigner les bâtiments des autorités et d'autres organismes d'État.

Drapeau national
Le drapeau national est un des symboles officiels de la République tchèque. Il est utilisé pour représenter le pays sur la scène nationale et internationale. Il est composé d'une bande blanche en haut, d'une bande rouge en bas et d'un coin bleu fixé au mât. Les couleurs utilisées sont les couleurs nationales tchèques.

Étendard présidentiel
L'étendard présidentiel a une forme carrée. Il a été créé en 1918, au moment de la création de la Tchécoslovaquie, comme l'un des symboles de l'État entier. Il exprime la supériorité du pouvoir du président par rapport aux autres administrations et autorités d'État. L'étendard est utilisé pour marquer le siège du président au Château de Prague lorsque le président est là. De plus, il est utilisé lors des conférences de presse et également sur la limousine du chef de l'État.

Hymne national

Depuis 1992, c'est la première strophe de la chanson intitulée « Où est ma patrie ? » de la pièce théâtrale Fidlovačka qui est, après une petite modification, devenue l'hymne national. Les paroles ont été écrites par Josef Kajetán Tyl. L'auteur de la musique est František Škroup. La chanson est vite devenue populaire et a obtenu le statut d'hymne national. Il est joué lors des jours fériés et lors de différentes manifestations, si c'est l'usage (par exemple à l'ouverture des rencontres sportives internationales, lors des événements culturels, internationaux ou autrement solennels, etc.).

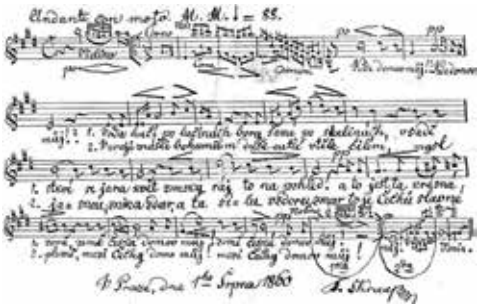

Les paroles de l'hymne[1]

Kde domov můj,	Où est ma patrie ?
kde domov můj?	Où est ma patrie ?
Voda hučí po lučinách,	L'onde murmurante coule par les prairies,
bory šumí po skalinách,	Des forêts bruissent sur les rochers,
v sadě skví se jara květ,	Des jardins au printemps resplendissent de fleurs,
zemský ráj to na pohled!	Et ce paradis terrestre !
A to je ta krásná země,	Et c'est ça, un si beau pays,
země česká, domov můj,	C'est ma patrie, la terre de Bohême,
země česká, domov můj!	C'est ma patrie, la terre de Bohême !

Le premier président de la République tchèque indépendante fut Václav Havel.

1 Traduction en français

RENSEIGNEMENTS ET AIDE

Administration d'État
www.statnisprava.cz

Portail de l'administration publique
www.portal.gov.cz

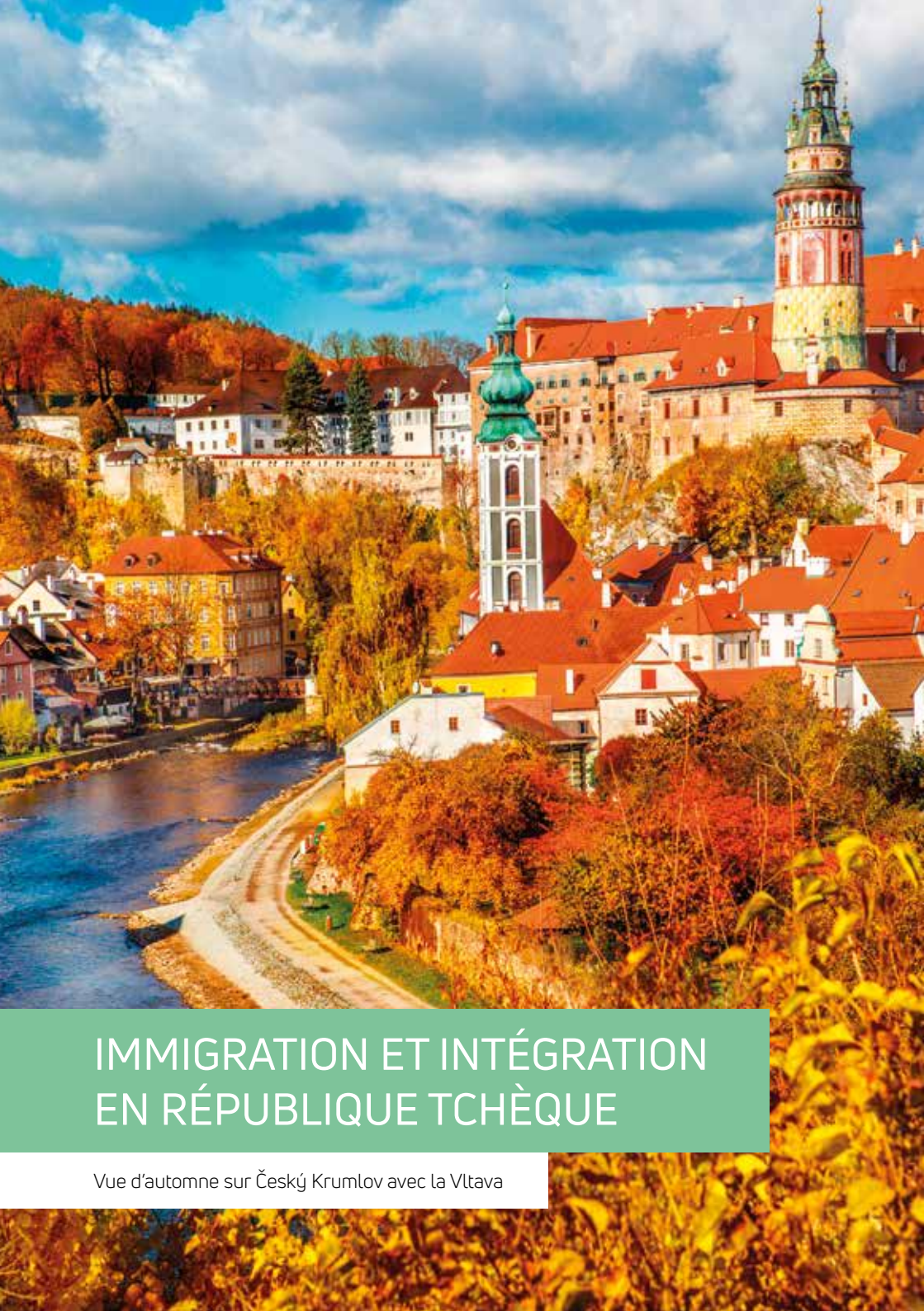

IMMIGRATION ET INTÉGRATION EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Vue d'automne sur Český Krumlov avec la Vltava

Après sa création en 1993, la République tchèque est devenue un pays attractif pour l'immigration. À la suite d'une immigration spontanée (pour des raisons d'emploi, d'activités économiques ou d'études), le nombre de ressortissants étrangers qui s'y sont installés a commencé à augmenter. Une autre raison de cette immigration sont les conflits militaires dans les pays d'origine des migrants.

Le nombre total de ressortissants étrangers en Tchéquie est supérieur à 1116000 personnes à la fin de l'année 2022, dont plus de 334000 ont un permis de séjour permanent (source : Direction de la police étrangère, ministère de l'Intérieur).

Les ressortissants étrangers qui viennent ou séjournent en République tchèque sont le plus souvent des nationalités suivantes : ukrainienne, slovaque, vietnamienne, russe, polonaise et allemande (source : Office statistique tchèque).

L'intégration des ressortissants étrangers dans la société est l'élément clé pour la réussite de la coexistence entre la population majoritaire et les communautés des ressortissants étrangers ainsi qu'entre les individus. L'intégration des ressortissants étrangers fait également partie de la politique active du gouvernement. Le gouvernement approuve le projet de la Conception de l'intégration des ressortissants étrangers. En République tchèque, la politique d'intégration est coordonnée par le ministère de l'Intérieur. Les autres ministères accomplissent des missions qui relèvent de leurs compétences.

Les priorités pour l'intégration des ressortissants étrangers en République tchèque sont les suivantes : connaissance de la langue tchèque, autonomie économique, orientation dans la société et bonnes relations entre les ressortissants étrangers et la population majoritaire.

Les mesures d'intégration se concentrent sur les ressortissants de pays tiers dont le séjour est permanent ou de longue durée. Cependant, certaines mesures s'appliquent également aux nouveaux arrivants des pays tiers. Le but de ces mesures est de fournir aux ressortissants étrangers des renseignements de base à leur arrivée et de les aider à s'orienter dans leur pays d'accueil.

L'une des mesures d'intégration est le séminaire d'intégration et d'adaptation qui doit permettre aux nouveaux arrivants des pays tiers de se familiariser avec les informations de base qui seront essentielles pour leur orientation dans la société d'accueil, notamment au début de leur séjour en République tchèque. L'obligation de participer au séminaire d'intégration et d'adaptation s'applique aux ressortissants étrangers dont le permis de séjour de longue durée a été délivré après le 1er janvier 2021. Cette obligation s'applique également aux titulaires du permis de séjour permanent selon l'article

Astuce : Vous n'êtes pas sûr(e) de devoir participer au séminaire d'intégration et d'adaptation ? Passez le quiz du Centre d'intégration de Prague.

66 ou 67 ZPC et doit être rempli jusqu'à un an suivant la délivrance de ce permis de séjour. Sont exemptées les personnes qui détiennent le permis de de séjour de longue durée étudiant, protection sur le territoire, la carte de salarié expatrié ou investissement, les personnes ayant moins de 15 ans et plus de 61 ans et ceux qui ont déjà participé à ce séminaire.

CONTRIBUTION DES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS À LA SOCIÉTÉ

Les ressortissants étrangers enrichissent la société de leurs compétences, leurs traditions, leurs savoir-faire, etc. Ainsi, la société se diversifie, ce qui est, dans un monde globalisé, naturel et nécessaire. Et les immigrés et la société d'accueil devraient s'efforcer de mettre en valeur toutes les compétences, les qualifications et les contributions des nouveaux arrivants pour que les deux groupes puissent en profiter.

Depuis 1989, la société civile et la participation civile ont repris une place importante en République tchèque. Les ressortissants étrangers ont la possibilité de participer aux activités bénévoles et de défense d'intérêts dans leurs communautés ou dans des associations régionales. Ils peuvent également s'engager dans les activités des fondations, des organismes non gouvernementaux à but non lucratif et des centres d'intégration.

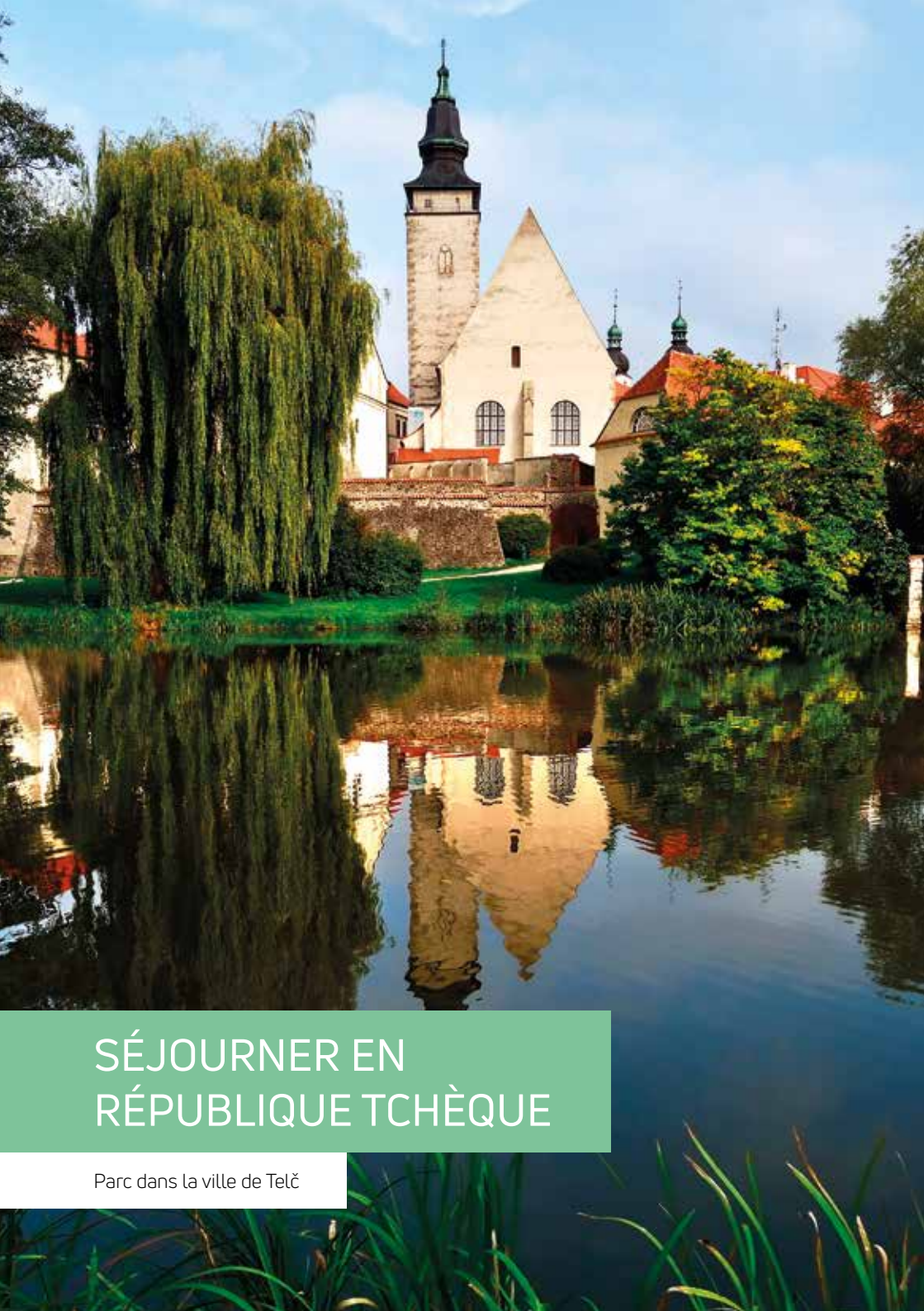

SÉJOURNER EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Parc dans la ville de Telč

ADMINISTRATIONS

Délivrance de visa de courte durée :
Ministère des Affaires étrangères – représentations diplomatiques tchèques

Délivrance et prolongation des divers titres de séjour, pour communiquer des changements, modalités de la demande :
Département de la politique d'asile et de l'immigration du ministère de l'Intérieur de la RT (OAMP MVČR), Service de titres de séjour

Vérification du séjour et du formulaire d'invitation « Pozvání », enregistrement à l'arrivée :
Service de police étrangère

Les renseignements indiqués dans ce chapitre sont destinés aux ressortissants des pays tiers.

En effet, ils ne se concentrent ni sur les ressortissants des pays membres de l'UE, ni à leurs familles, ni aux demandeurs de la protection internationale, ni aux bénéficiaires de la protection internationale – des règles différentes peuvent s'appliquer à ce groupe de personnes.

Des conditions spécifiques concernant le séjour des ressortissants des pays tiers en République tchèque s'appliquent aux détenteurs de cartes bleues et de cartes de séjour salarié, par exemple dans le domaine des permis de séjour, de l'emploi ou du regroupement familial. Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site du ministère de l'Intérieur (**www.mvcr.cz/cizinci**).

ADMINISTRATIONS PRINCIPALES

Département de la politique d'asile et de l'immigration du ministère de l'Intérieur (OAMP MVČR), Service de titres de séjour (département du ministère de l'Intérieur). C'est le département que vous pouvez solliciter pour tout ce qui a trait à votre séjour, à sa prolongation ou pour la notification de changements. Voir plus d'informations dans le chapitre suivant et les contacts à la fin de cette brochure.

Service de police étrangère. Le Service de police étrangère s'occupe de la vérification des titres de séjour des ressortissants étrangers et du formulaire d'invitation « Pozvání ». Vous devrez notifier ce service après votre arrivée sur le territoire, si

Ayez à l'esprit qu'il y a une différence entre le département du ministère de l'Intérieur (OAMP MVČR) et le Service de police étrangère ! Ce sont deux administrations différentes avec des compétences différentes. Veillez à gérer vos affaires auprès de la bonne administration !

votre logeur ne l'a pas encore fait. Voir plus d'informations dans le chapitre suivant et les contacts à la fin de cette brochure.

TERMINOLOGIE DE BASE

Les **ressortissants de pays tiers** sont les ressortissants des pays qui ne sont pas membres de l'UE, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège ou de la Suisse.

Les **États membres de l'UE** sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède.

Visa pour un séjour de plus de 90 jours (visa de longue durée). Le visa de longue durée est délivré pour une période déterminée correspondant au motif de séjour indiqué (entrepreneuriat, famille, invitation, culture, sport, certaines formes d'études) et à la validité des documents présentés. Cette durée ne doit pas dépasser un an. Pour le premier séjour en République tchèque, c'est le visa le plus souvent demandé.

Permis de séjour de longue durée. Si vous souhaitez rester en République tchèque plus d'un an, que vous exercez toujours la même activité pour laquelle vous êtes venu(e)

et que vous y séjournez à titre d'un visa de long séjour, pour prolonger votre séjour en République tchèque, vous pouvez faire une demande de permis de séjour de longue durée que vous déposez auprès du ministère de l'Intérieur, Département de la politique d'asile et de l'immigration (OAMP).

Le permis de séjour de longue durée est un titre de séjour que vous pouvez demander, dans certains cas, avant votre premier départ pour la République tchèque à la **représentation diplomatique tchèque** (études, recherche scientifique, regroupement familial, carte bleue, carte de séjour salarié, investissement). Le permis de séjour de longue durée est délivré pour une durée de 2 ans (à l'exception de la carte séjour de salarié expatrié d'un autre pays membre de l'UE qui est délivré pour une durée de 3 ans et un permis de séjour de longue durée pour le regroupement familial délivré pour une durée allant jusqu'à 5 ans). Le permis de séjour de longue durée est toujours délivré pour un motif (motif de séjour) et il peut être renouvelé à plusieurs reprises.

Motif de séjour. Il s'agit du terme de base de la législation liée à votre titre de séjour. Il désigne la raison principale pour laquelle vous séjournez en République tchèque et pour laquelle votre titre de séjour vous a été délivré. Le motif de séjour peut être le suivant : **emploi, entrepreneuriat, études, recherche scientifique ou regroupement familial**. Justifier le motif de séjour est l'un des éléments constituant votre demande de visa de longue durée ou votre demande de séjour de longue durée. Tout étranger a l'obligation de respecter le motif de séjour pour lequel son titre de séjour de longue durée lui a été délivré. Respecter le motif de séjour veut dire que vous êtes en mesure de présenter des justificatifs (contrat de travail, acte de mariage, certificat de scolarité) pendant toute la durée de votre séjour.

Même si plusieurs options peuvent correspondre à votre situation, il n'existe qu'un seul motif de séjour. Ce dernier peut être changé sous certaines conditions. Vous trouverez le motif de séjour actuel sous forme d'un code sur le titre de séjour délivré. Vous pouvez vérifier la signification du code en vous rendant sur le site du ministère de l'Intérieur (**https://www.mvcr.cz/soubor/kody-viz-a-povoleni-k-pobytu.aspx**).

Si vous envisagez de séjourner en République tchèque pour une raison qui est différente du motif de séjour pour lequel votre titre de séjour vous a été délivré, il faut demander un nouveau permis de séjour de longue durée. Toutefois, la loi prévoit les restrictions suivantes :

- Si vous résidez en République tchèque sur la base d'un visa de longue durée, vous ne pouvez pas demander la délivrance d'un permis de longue durée pour un autre motif que celui du visa de longue durée. Les seules exceptions sont les cas suivants : les titulaires de visa de longue durée (pour un autre motif) peuvent demander une autorisation de séjour de longue durée en vue du regroupement familial. De même, ceux

qui détiennent un visa de longue durée pour des études ou des recherches scientifiques peuvent demander une autorisation de séjour de longue durée dans le but de rechercher un emploi ou de démarrer une activité entrepreneuriale. De plus, sur la base d'un visa de longue durée, il est possible de demander une carte de séjour pour emploi sur le territoire.

- Si vous souhaitez résider en République tchèque pour entreprendre, vous ne pouvez demander ce changement que dans le cas où vous êtes titulaire d'un permis de séjour de longue durée et que vous résidez ici depuis plus de 5 ans.
- Si vous êtes titulaire d'un permis de séjour de longue durée pour motif de regroupement familial, au bout de 3 ans de séjour ou après avoir atteint l'âge de 18 ans, vous avez la possibilité de demander au ministère de l'Intérieur un permis de séjour de longue durée avec un autre motif de séjour.
- Si vous disposez d'un permis de séjour de longue durée pour motif de regroupement familial mais que vous divorcez d'avec le titulaire du permis de séjour, vous avez la possibilité de demander un nouveau permis de séjour de longue durée dans le cas où le mariage a duré au moins 5 ans et, qu'au jour du divorce, vous résidez en République tchèque depuis au moins 2 ans. Il faut déposer cette demande dans un délai d'un an après le divorce.

Si vous changez le motif de votre séjour de longue durée pour le regroupement familial ou vous souhaitez demander la carte de séjour salarié, la carte bleue ou le permis de séjour de longue durée pour motif de recherche scientifique ou d'investissement, vous pouvez déposer votre demande durant votre séjour actuel sur la base d'un visa de longue durée ou d'un permis de séjour de longue durée directement en République tchèque. Cela n'est pas le cas si vous séjournez ici sur la base d'un visa de longue durée mention emploi saisonnier, mention autorisation exceptionnelle de séjour toléré ou mention travail exceptionnel.

Faites bien la distinction entre le visa de longue durée et le permis de séjour de longue durée ! Utilisez la bonne terminologie, notamment lors de vos communications avec les autorités (y compris les centres d'intégration) car différents titres de séjour vous garantissent différents droits et obligations.

LIGNE DU TEMPS DES TITRES DE SÉJOUR EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE ET DE LEUR PROLONGATION

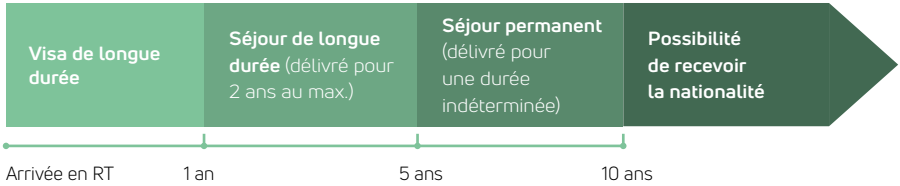

Demande de prolongation des titres de séjour sur le territoire pour un visa de longue durée (Prolongation de la durée de validité du visa)

Les demandes de prolongation de la validité du titre de séjour de longue durée pour un visa de longue durée et de la durée de validité du visa de longue durée se déposent au Service de titres de séjour, Département de la politique d'asile et de l'immigration du ministère de l'Intérieur (souvent abrégé OAMP).

Dans le cas où la durée totale du séjour actuel et de celui prolongé de la personne ne dépasse pas une année, cette personne demande une prolongation de la durée du séjour (de la validité de son visa). Il faut garder le même motif de séjour et respecter toutes les modalités de la demande.

La réception de la demande de prolongation de la durée du séjour et de la durée de validité pour un visa de longue durée est soumise aux frais administratifs (le montant est renseigné sur le site web du ministère de l'Intérieur). Les enfants de moins de 6 ans et

les personnes ayant obtenu un visa mention études sont exemptés de ces frais.
Les frais administratifs sont payés sous forme de timbre fiscal que vous pouvez acheter dans certains bureaux désignés de la Poste tchèque.

Si les frais ne sont pas réglés ou que les modalités de la demande n'ont pas été respectées, celle-ci est inadmissible. Le traitement de votre dossier ne sera pas initié et la demande sera retournée au demandeur.

Passage au permis de séjour de longue durée en République tchèque

Si vous séjournez en République tchèque sur la base d'un visa de longue durée et que vous décidez de prolonger votre séjour (dépassant un an), vous pouvez déposer une demande de permis de séjour de longue durée dans le délai légal. Si cela tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié, le premier jour ouvré suivant est considéré comme dernier jour de ce délai. Il est indispensable que la demande soit au bureau de l'OAMP MV ČR le dernier jour de ce délai. Il est nécessaire de conserver le même motif de séjour et de respecter toutes les modalités exigées par la loi.

La réception de la demande de permis de séjour de longue durée est soumise aux frais administratifs.

Demande de prolongation de séjour sur la base d'un permis de séjour de longue durée

Si vous êtes en République tchèque sur la base d'un permis de séjour de longue durée et que vous décidez de prolonger votre séjour, vous pouvez déposer une demande de prolongation dans le délai légal. Si cela tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié, le premier jour ouvré suivant est considéré comme dernier jour de ce délai. Là encore, il faut respecter toutes les modalités de la demande prévues par la loi.

Dans le cas où vous ne déposeriez pas votre demande dans le délai fixé (sans raison valable), votre séjour en République tchèque sera, sauf exception, terminé !

La réception de la demande de prolongation de séjour de longue durée est soumise aux frais administratifs.

Permis de séjour permanent

Au bout de cinq années de séjour avec un permis de séjour de longue durée, vous pouvez demander un permis de séjour permanent aux bureaux du ministère de l'Intérieur. La loi sur le séjour des ressortissants étrangers fixe la durée de séjour incluse dans cette période (les études en République tchèque sont comptabilisées à 50%). Pour

obtenir le permis de séjour permanent, il faut, entre autres, prouver une maîtrise du tchèque au niveau A2 selon le Cadre européen commun de référence pour les langues (cette obligation ne s'applique pas aux ressortissants étrangers ayant moins de 15 ans et plus de 60 ans, aux personnes handicapées physiques ou mentales). L'examen est composé d'une partie écrite et orale. Si vous réussissez cet examen, vous recevrez un certificat.

La réception de la demande du permis de séjour permanent est soumise aux frais administratifs.

BIOMÉTRIE

Les empreintes digitales et la photo de votre visage sont des données biométriques. Le ministère de l'Intérieur dispose de bureaux équipés de la technologie particulière qui permet de relever les données biométriques. Ces bureaux délivrent des titres de séjour comportant une puce contenant les données biométriques. C'est pour cela qu'il ne suffit pas d'avoir une copie de la carte biométrique avec vous – vous devez toujours présenter l'original de la carte.

Les ressortissants de pays tiers résidant en République tchèque sur la base d'un permis de séjour de longue durée ou d'un permis de séjour permanent doivent être munis d'une carte biométrique. Cette obligation ne s'applique pas aux ressortissants de pays tiers résidant en République tchèque sur la base d'un visa de longue durée.

Cette pratique découle de la législation européenne.

Si la réponse à la demande est positive, vous devez vous présenter au bureau de l'OAMP en République tchèque où vos données biométriques et votre signature seront relevées et transmises pour traitement numérique.

Une fois les données biométriques relevées, vous serez invité(e) à vous rendre dans un délai de 60 jours maximum au même bureau du ministère de l'Intérieur pour récupérer votre carte. Avant la récupération de votre carte, vos données biométriques seront

Attention ! Si vous n'allez pas récupérer votre carte dans les 60 jours à compter du premier enregistrement de vos données biométriques, cela entraînera la suppression automatique de vos données.

relevées une nouvelle fois afin de vérifier que la carte fabriquée fonctionne correctement.

En cas de changement des données personnelles indiquées sur votre carte (nom de famille, situation familiale, par exemple), vous êtes tenu(e) de notifier le ministère de l'Intérieur dans un délai de 3 jours ouvrés suivant la date d'effet de ce changement.

En cas de changement de lieu de séjour (résidence), vous êtes tenu(e) de le notifier dans un délai de 30 jours suivant cet événement si la durée envisagée de ce changement dépasse le délai de 30 jours (et si vous résidez ici sur la base d'un visa de longue durée ou d'un permis de séjour de longue durée). Les titulaires des permis de séjour permanent sont tenus d'indiquer le changement de lieu de séjour dans un délai de 30 jours suivant ce changement, si celui-ci dure plus de 180 jours.

Pour effectuer le changement de données, utilisez le formulaire suivant – **Formulaire de déclaration de modifications**. Vous pouvez signaler le changement en personne aux bureaux de l'OAMP ou par voie postale. Il n'est pas possible de signaler le changement par courriel ordinaire ; cela peut être fait électroniquement uniquement dans des cas spécifiques (par exemple, si vous avez une boîte de données électroniques).

Veillez à ce que votre carte biométrique ne soit pas volée ou endommagée. La délivrance d'une nouvelle carte entraîne des frais importants. Il est également nécessaire de restituer la carte qui n'est plus valide.

ESPACE SCHENGEN

La République tchèque fait partie de l'espace Schengen depuis 2007.

L'espace Schengen comprend les territoires communs des États sans contrôle des personnes aux frontières. L'élimination des contrôles frontaliers est compensée par une coopération renforcée et par des règles communes pour la protection de la frontière extérieure, par la coopération policière et judiciaire, la protection de données à caractère personnel, la délivrance de visas de courte durée (visas Schengen) et le partage d'informations dans le cadre du Système d'information Schengen. Les États membres de l'espace Schengen échangent des informations. Toute personne qui viole la loi dans un pays membre risque de se voir refuser l'entrée dans les autres pays membres de l'espace Schengen

États membres de l'espace Schengen

Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie (depuis 2023), Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Slovaquie, Slovénie et Suède. Les autres États membres de l'UE, à savoir la Bulgarie, Chypre, l'Irlande et la Roumanie ne font pas partie de l'espace Schengen.

Droit de se déplacer dans l'espace Schengen

Si vous êtes détenteur d'un visa de longue durée ou d'un permis de séjour de longue durée ou de séjour permanent et que vous avez un document de circulation en cours de validité, vous pouvez voyager dans des pays de l'espace Schengen et y rester jusqu'à 90 jours maximum sur une période de 180 jours. La durée du séjour se compte à partir du jour d'entrée sur le territoire d'un autre pays de l'espace Schengen. À la fin de la période de 90 jours sur une période de 180 jours, il faut quitter le pays en question et retourner en République tchèque (ou quitter complètement l'espace Schengen). En règle générale, sur toute période de 180 jours, le nombre total de jours que vous avez passés dans un autre pays de l'espace Schengen ne doit jamais dépasser 90 jours.

Pour vérifier la durée de vos séjours, vous pouvez utiliser la calculatrice disponible à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/assets/home/visa-calculator/calculator.htm?lang=en
(guide pour utiliser la calculatrice : **www.ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/borders-and-visas/border-crossing/docs/short_stay_schengen_calculator_user_manual_en.pdf**).
Choisissez la fonction Planning pour vérifier la durée de vos séjours.

Pour ce qui est des pays qui sont membres de l'UE mais ne sont pas membres de l'espace Schengen, vérifiez les modalités concernant votre voyage à la représentation diplomatique du pays en question. Il est possible que vous ayez besoin d'un visa pour y entrer (cela s'applique aussi aux transferts aéroportuaires).

La liste des représentations diplomatiques est disponible sur le site du ministère des Affaires étrangères à l'adresse **www.mzv.cz**.

Système d'information Schengen – SIS

Le Système d'information Schengen (SIS) permet de partager des informations, notamment des renseignements relatifs aux personnes poursuivies en justice, aux personnes n'ayant pas de droit d'entrer ou de séjour dans les États membres de l'espace Schengen, aux personnes portées disparues ou aux documents perdus et volés.

La violation de la loi commise dans un État membre et l'ajout de votre nom dans le système d'informations Schengen (SIS) peuvent avoir pour conséquence l'interdiction d'entrée dans les autres États de l'espace Schengen.

Activité économique dans les États membre de l'espace Schengen

Le permis d'exercer une activité économique qui vous a été délivré en République tchèque ne s'applique qu'à la République tchèque. Pour exercer des activités économiques dans les autres États membres de l'espace Schengen, il faut vérifier les exigences légales locales. Attention, exercer des activités économiques sans autorisation dans un autre pays peut être illégal !

VISITE DE COURTE DURÉE

Si vous souhaitez inviter des personnes de pays tiers, vos visiteurs peuvent déposer une demande de **visa de courte durée (visa Schengen)** à la représentation diplomatique de la République tchèque qui autorise des séjours jusqu'à 90 jours. C'est la représentation diplomatique qui décide de la demande. En ce qui concerne la prolongation de la durée du séjour, la police (Service de police étrangère) est compétente.

Une des démarches possibles pour vos invités est l'invitation « Pozvání ». Pour faire une invitation, il faut remplir le formulaire correspondant et le faire vérifier par la police étrangère. Quand vos invités déposeront leurs demandes de visa de courte durée à la représentation diplomatique, ils utiliseront cette invitation pour prouver le motif de leur séjour en République tchèque.

Pour plus de renseignements relatifs à la délivrance des visas de courte durée, rendez-vous sur le site du ministère des Affaires étrangères **www.mzv.cz**, rubrique « Vstup a pobyt ».

MEMBRES DE LA FAMILLE

Conditions relatives au séjour des membres de la famille en République tchèque

Si des membres de votre famille souhaitent séjourner en République tchèque avec vous pour plus de 90 jours, ils ont la possibilité, en fonction des circonstances, de déposer une demande de visa de longue durée ou de permis de longue durée. Les modalités, la durée du traitement de cette demande ainsi que les droits et les obligations en République tchèque sont déterminés selon le type de titre de séjour sélectionné.

Le visa de longue durée est délivré pour une durée d'un an maximum. Ensuite, les membres de votre famille peuvent demander un permis de séjour de longue durée. La durée du permis délivré pour les membres de votre famille dépendra du type de votre séjour (si vous êtes titulaire du permis de séjour de longue durée ou permanent) ; il est délivré pour une durée de deux ans maximum.

Les ressortissants étrangers avec un permis de longue durée pour motif de regroupement familial bénéficient d'un libre accès au marché du travail et n'ont besoin ni de permis de travail ni de carte de séjour salarié ni de carte bleue. Pour plus de renseignements relatifs aux permis de travail, contactez l'Office du travail de la République tchèque. Pour plus de renseignements relatifs aux cartes de séjour salarié, contactez le ministère de l'Intérieur de la République tchèque.

Pour un séjour de plus de 90 jours en République tchèque, les membres de votre famille ont la possibilité de déposer à la représentation diplomatique tchèque les demandes suivantes :

Demande de visa de longue durée pour des raisons « familiales »

La décision sera communiquée aux membres de votre famille par la représentation diplomatique tchèque qui va également coller la vignette du visa dans le passeport. Dès votre arrivée en République tchèque, vous et votre famille (titulaires d'un visa de longue durée), disposez d'un délai de trois jours ouvrés pour vous faire enregistrer à la police étrangère.

Demande de permis de séjour de longue durée pour motif de regroupement familial

Cette demande de permis séjour de longue durée peut être déposée par les membres de votre famille (époux/épouse, enfant mineur, enfant majeur à charge, étranger solitaire de plus de 65 ans qui n'a pas de capacité de prendre soin de lui/d'elle pour des raisons de santé), s'ils envisagent un séjour de longue durée sur le territoire de la République tchèque.

Les membres de votre famille peuvent obtenir un permis de séjour de longue durée mention regroupement familial à condition que vous soyez titulaire d'un permis de séjour de longue durée ou d'un permis de séjour permanent et que vous résidiez ici depuis au moins 15 mois. Lorsqu'il s'agit du regroupement des époux, ces derniers doivent être âgés de 20 ans au minimum. Les membres de la famille des ressortissants étrangers qui séjournent en République tchèque sur la base d'une carte de séjour salarié sont

RÉCAPITULATIF

Les ressortissants de pays tiers sont tenus de notifier leur présence en République tchèque dans un délai de trois jours à la police étrangère ou au bureau du ministère de l'Intérieur (dans le cas où ils sont venus avec un visa D/VR, c'est-à-dire avec le visa pour récupérer le permis de séjour de longue durée ou le permis de séjour permanent). L'obligation de s'enregistrer à la police étrangère ne concerne pas les ressortissants étrangers logés chez un prestataire (hôtel, résidence universitaire) qui est alors tenu de le faire. L'obligation de s'enregistrer à la police étrangère ne s'applique pas aux personnes de moins de 15 ans. ATTENTION ! Toute personne qui arrive en République tchèque sur la base d'un visa D/VR, c'est-à-dire avec le visa pour récupérer le permis de séjour de longue durée ou le permis de séjour permanent, est tenue de se présenter en personne, dans un délai de trois jours, au bureau du ministère de l'Intérieur. Dans le cas contraire, sa demande ne sera pas traitée.

Il faut respecter le motif de séjour pour lequel le visa de longue durée ou le permis de séjour de longue durée a été délivré.

Pendant le séjour en République tchèque, vous avez l'obligation de signaler un changement de nom de famille, d'état civil, de données dans votre passeport ou dans votre permis de séjour dans un délai de trois jours ouvrés.

Vous avez également l'obligation d'annoncer un changement de lieu de séjour (d'adresse) en République tchèque dans un délai de 30 jours.

Tout changement doit être communiqué par les formulaires désignés.
Les personnes qui ne remplissent pas leur obligation de notification à temps risquent une amende.

Respectez les délais prescrits par la loi. En ce qui concerne la communication avec les autorités, en République tchèque, les délais sont à respecter de façon précise !

Afin d'obtenir un titre de séjour, les ressortissants étrangers sont obligés d'accepter le relevé de données biométriques.

Les ressortissants étrangers sont tenus, à la demande de la police étrangère, de présenter leur document de circulation en cours de validité, leur titre de séjour et un justificatif de l'assurance maladie (y compris un justificatif de paiement des cotisations d'assurance).

exemptés de cette obligation. Si vous êtes titulaire d'une carte de séjour salarié et que vous séjournez en République tchèque depuis au moins 6 mois, les membres de votre famille peuvent obtenir un permis de séjour de longue durée mention regroupement familial.

Dans le cas où les membres de votre famille sont exemptés de l'obligation de visa, ils peuvent, après avoir obtenu une réponse positive à leur demande, venir en République tchèque. Dès leur arrivée, ils sont tenus de se présenter au ministère de l'Intérieur pour se faire enregistrer et fournir des données biométriques afin qu'un titre de séjour puisse leur être délivré. C'est là que vous irez chercher votre carte de séjour un fois qu'elle sera prête.

S'ils ne sont pas soumis à l'obligation de visa, la représentation diplomatique leur délivre, avant leur voyage, un visa pour plus de 90 jours dans le but de récupérer le titre de séjour (le visa D/VR). Après leur arrivée en République tchèque, ils sont obligés de se faire enregistrer au bureau du ministère de l'Intérieur dans un délai de 3 jours ouvrés. Le non-respect de ce délai peut causer la clôture de la procédure de traitement du dossier (le titre n'étant pas délivré).

Avant de faire venir les membres de votre famille, assurez-vous qu'ils aient suffisamment de moyens financiers pour venir vous voir en République tchèque. Vous serez invité(e) à justifier vos revenus dans le cadre défini par la loi lorsque les membres de votre famille déposeront leur demande de titre de séjour.

Les délais pour la prise de décision relative à la demande de visa de séjour de longue durée ou à la demande de permis de séjour de longue durée sont mentionnés dans

la loi sur le séjour des ressortissants étrangers. Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site du ministère de l'Intérieur de la République tchèque (**www.mvcr.cz/cizinci**).

RENSEIGNEMENTS ET AIDE

Délivrance de visa de courte durée :
Ministère des Affaires étrangères tchèque : représentations diplomatiques tchèques
www.mzv.cz

Délivrance et prolongation des divers titres de séjour, pour communiquer des changements, modalités de la demande :
Département de la politique d'asile et de l'immigration du ministère de l'Intérieur de la République tchèque (OAMP MVČR), Service de titres de séjour www.mvcr.cz/cizinci – ici vous trouverez les adresses des antennes régionales.

En cas de question, vous pouvez contacter :
Centre d'appel du ministère de l'Intérieur : tél. : **(+420) 974 820 680**

Vérification du séjour et du formulaire d'invitation, enregistrement à l'arrivée :

Service de police étrangère
www.policie.cz/clanek/informace-pro-pobyt-cizincu.aspx

Renseignements et services de conseils gratuits :
Centres d'intégration – www.integracnicentra.cz
Organismes non gouvernementaux à but non lucratif – www.cizinci.cz – contacts

Les contacts détaillés sont indiqués à la fin de la brochure.

ENSEIGNEMENT, FORMATION, RECONNAISSANCE ET VALIDATION DE DIPLÔMES

Façade d'une école primaire à Prague

ADMINISTRATIONS

Enseignement, formation, liste des établissements d'enseignement, reconnaissance et validation de diplômes, renseignements et législation :
Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et du Sport

Vérification du respect de la loi dans le domaine de l'enseignement, inspection
Inspection scolaire tchèque
Autorités régionales (services d'éducation des administrations régionales)
Autorités communales (services d'éducation des administrations municipales/communales)

SYSTÈME ÉDUCATIF TCHÈQUE

Le système éducatif est administré par le ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et du Sport selon la Loi scolaire et la Loi sur les établissements d'enseignement supérieur qui définissent le processus de l'acquisition de qualifications progressive pour chaque cycle de la structure d'enseignement.

Cycles d'enseignement en République tchèque : primaire, secondaire, secondaire avec le certificat d'aptitude professionnelle, secondaire avec le baccalauréat, supérieur professionnel ou technique, supérieur

Types d'écoles en République tchèque :
- école maternelle (abrégé : MŠ) ;
- école primaire (abrégé : ZŠ) ;
- école d'enseignement secondaire (SŠ) : lycée, lycée technique ou professionnel (abrégé : SOŠ), centres d'apprentissage (abrégé : SOU) ;
- conservatoire ;
- école supérieure professionnelle ou technique (abrégé : VOŠ) ;
- école d'art élémentaire (enseignement dans le domaine artistique, administré par le ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et du Sport, mais ne fait pas partie du système éducatif) ;
- école de langues agréée par l'État
- grande école/université (abrégé : VŠ)

Les écoles en République tchèque sont divisées selon l'organisme de tutelle en écoles d'État, écoles publiques, écoles privées et écoles religieuses. L'enseignement en dehors du système des écoles d'État ou des écoles publiques est en général soumis à des frais.

L'année scolaire comprend la période de septembre à juin (écoles maternelles, primaires, lycées). Les vacances d'été (principales) durent deux mois – en juillet et en août. C'est le directeur de la grande école/de l'université qui fixe les dates exactes de l'année académique qui comprend habituellement la période entre le 1er octobre et le 30 septembre.

ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE

L'école maternelle (en tchèque : mateřská školka, abrégé : MŠ) également appelée « školka » en République tchèque, offre une éducation préscolaire aux enfants, habituellement âgés de 3 à 6 ans. L'enseignement en maternelle est volontaire, mais obligatoire en dernière année avant l'entrée à l'école primaire, c'est-à-dire pour les enfants âgés de 5 ans à la fin du mois d'août de l'année civile.

Les écoles maternelles sont créées par l'État, par la région, par la commune ou par des organismes privés. C'est pourquoi elles peuvent être gratuites ou payantes. En général, toutes les écoles maternelles facturent des frais (frais de scolarité et frais de cantine pour l'enfant en maternelle).

Il est nécessaire de faire inscrire votre enfant à la maternelle pour pouvoir la fréquenter. Renseignez-vous suffisamment à l'avance sur l'inscription de votre enfant à la maternelle. Ces dernières années, les capacités des maternelles sont remplies. En général, les inscriptions ont lieu au printemps. Le lieu et la date exacte sont déterminés par la direction de chaque maternelle et sont indiqués bien à l'avance sur le site web de la maternelle ou de l'organisme de tutelle (municipalité/commune).

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE – OBLIGATION SCOLAIRE À L'ÉCOLE PRIMAIRE

L'obligation scolaire dure au total 10 ans (une année de maternelle + 9 ans d'école primaire). La scolarisation à l'école primaire commence à l'âge de 6 ans, sauf si elle a été décalée (en raison de la maturité physique ou mentale de l'enfant). L'obligation scolaire s'applique aux citoyens tchèques et aux ressortissants étrangers qui sont autorisés à séjourner sur le territoire pour une durée de plus de 90 jours, et ce même s'ils ne parlent pas tchèque.

Les enfants de 6 à 15 ans (17 ans maximum) ont l'obligation scolaire et leurs parents sont tenus de s'assurer qu'ils ont accès à l'enseignement primaire. Dans le cas contraire, les parents (les représentants légaux) commettent une infraction et risquent des sanctions.

Tous les ressortissants étrangers résidant en République tchèque ont accès à l'enseignement primaire. Il n'est pas nécessaire de joindre un justificatif de titre de séjour lors de l'inscription à l'école primaire en République tchèque.

Tout individu a le droit, garanti par la loi, à la gratuité de l'enseignement à l'école primaire et secondaire. Les écoles privées exigent des frais de scolarité.

En règle générale, les écoles proposent des repas à la cantine, des services de garderie et des activités périscolaires qui sont, d'habitude, payants.

Il faut s'inscrire à l'école à la date annoncée par la direction de l'école (généralement entre le 1er et le 30 avril). Nous vous recommandons de vous renseigner directement auprès de l'école choisie immédiatement après votre arrivée en République tchèque. Les dates exactes sont disponibles sur le site web de l'établissement ou sur son panneau d'affichage.

Certaines écoles proposent aux enfants des ressortissants étrangers des cours préparatoires de tchèque. Des cours de tchèque sont également proposés par des organismes à but non lucratif, par des centres d'intégration ou par des écoles de langues. Des organismes à but non lucratif spécialisés dans l'enseignement peuvent vous aider à communiquer avec les enseignants et pour d'autres démarches liées à la scolarisation de vos enfants.

Un bulletin scolaire (en tchèque : vysvědčení) sert habituellement d'attestation de l'achèvement réussi de la 9ème année en enseignement primaire (des organismes à but non lucratif ou des centres d'intégration sélectionnés vous donneront plus d'informations sur les exceptions).

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Après l'école primaire ou après avoir rempli l'obligation scolaire, votre enfant peut aller à l'école secondaire (lycée général, lycée technique ou professionnel, centre de formation d'apprentis) ou au conservatoire. Néanmoins, cet enseignement n'est pas obligatoire.

Les écoles secondaires préparent les élèves pour des études supérieures, pour l'exercice d'un métier ou d'une activité professionnelle. En fonction de l'établissement scolaire, les élèves peuvent obtenir : un enseignement secondaire (1–2 ans d'études en présentiel), un enseignement secondaire avec le certificat d'aptitude professionnelle (2–3 ans d'études en présentiel) ou un enseignement secondaire avec le baccalauréat (4 ans d'études en présentiel).

Le baccalauréat (en tchèque : maturita) est une des conditions pour l'admission à l'école supérieure professionnelle ou technique ou à l'université. À l'heure actuelle, l'examen du baccalauréat est unifié. Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site **www.novamaturita.cz**.

L'enseignement supérieur s'achève, en fonction du type d'enseignement, par l'obtention d'un bulletin scolaire (enseignement secondaire), d'un certificat d'aptitude professionnelle (enseignement secondaire avec le certificat d'aptitude professionnelle) ou d'un diplôme de baccalauréat (enseignement secondaire avec l'examen du baccalauréat).

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PROFESSIONNEL OU TECHNIQUE

Ce type d'enseignement approfondit les connaissances acquises à l'école secondaire et offre une formation générale ou professionnelle ainsi qu'une préparation pratique nécessaire pour l'exercice d'un métier. Les études en présentiel durent 3 ans, y compris un stage professionnel. Pour des études dans le domaine de la santé, les études durent 3 ans et demi.

Les écoles supérieures professionnelles ou techniques sont payantes : les frais de scolarité dans les écoles publiques s'élèvent à 5000 couronnes par année scolaire. Dans les écoles privées, les frais de scolarité sont détaillés dans le contrat.

L'enseignement supérieur professionnel ou technique se termine par l'obtention du certificat de fin d'études (en tchèque : absolutorium). Les étudiants reçoivent un certificat

de fin d'études et un diplôme et ont le droit d'utiliser le titre académique « spécialiste diplômé », écrit sous forme abrégée après le nom (« DiS. »).

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Il existe des universités et des grandes écoles publiques, privées et d'État (Université de la défense, Académie de police). Les conditions d'admission sont les suivantes : avoir accompli l'enseignement secondaire avec le baccalauréat et passer un concours.

Pour ce qui est des études en tchèque, les mêmes conditions s'appliquent aux ressortissants étrangers qu'aux Tchèques. Les études proposées par les grandes écoles et les universités publiques ou d'État sont gratuites.

La plupart des universités et des grandes écoles exigent une connaissance du tchèque de niveau B1, ce qui est un niveau plutôt élevé. Certains établissements mettent en place leur propre examen pour vérifier le niveau de tchèque.

Les études supérieures dans une langue autre que le tchèque sont payantes.

Nous distinguons les études de licence (3 ans) et de master (en général 2 ans, parfois 5 ans et plus).

À la fin de leurs études supérieures, les étudiants ont le droit d'utiliser le titre académique « bakalář » sous forme abrégée (« Bc. ») devant le nom, le titre « magistr » sous forme abrégée (« Mgr. ») devant le nom. Il existe aussi d'autres titres comme par exemple « inženýr », sous forme abrégée (« Ing. ») devant le nom du diplômé.

RECONNAISSANCE ET VALIDATION DE DIPLÔMES

Dans certains cas, les ressortissants étrangers ont l'obligation de présenter un justificatif de formation ou d'aptitude professionnelle nécessaire pour l'exercice de la profession qu'ils ont choisie. Pour pouvoir poursuivre vos études en République tchèque, il faut que vos diplômes étrangers soient reconnus. Afin que vos justificatifs de formation (diplômes, certificats ou d'autres) soient considérés valides et équivalents aux justificatifs de formation tchèques, vous avez besoin de les faire valider et reconnaître.

On appelle en tchèque **« nostrifikace »** la reconnaissance et la validation de vos études faites à l'étranger (enseignement primaire, secondaire, supérieur professionnel ou technique, universitaire) avec un équivalent d'études en République tchèque.

MOTIF DE SÉJOUR MENTION ÉTUDES

À partir du 31 juillet 2019, la notion des « études » est devenue plus encadrée selon la loi sur le séjour des ressortissants étrangers. Cette notion désigne les études dans les programmes d'études accrédités des universités/grandes écoles. Ensuite, elle englobe les études d'enseignement secondaire, les études d'enseignement supérieur professionnel ou technique et les études au conservatoire dans le cadre d'un programme d'échange (si l'enseignement secondaire n'est pas réalisé dans le cadre d'un programme d'échange, il ne s'agit pas d'études selon la loi sur le séjour des ressortissants étrangers). Les programmes de bourses, le stage et le service volontaire européen sont aussi considérés comme des études.

Si vous êtes titulaire d'un visa ou d'un permis de séjour de longue durée mention étudiant, vous devez respecter le motif de séjour, c'est-à-dire **être étudiant(e), tout au long de votre séjour**. Cela veut dire que pour chaque jour de validité de votre titre de séjour mention études, vous devez être capable de présenter une **attestation de scolarité**. Il faut l'avoir même pendant la période de vacances d'été et jusqu'au moment que vous aurez terminé vos études (partiels, examens de fin d'études etc.).

En plus d'étudier, les ressortissants étrangers peuvent également entreprendre ou travailler. Ils doivent, cependant, toujours respecter le motif de leur séjour. Pour plus de renseignements, consultez le chapitre Emploi de cette brochure.

Pendant vos études, vous pouvez quitter la République tchèque pendant les vacances d'été. Or, si vous décidez de partir alors que vous avez un dossier ouvert ou que vous avez présenté une demande relative à votre titre de séjour, vous devez informer le ministère de l'Intérieur de votre départ et vous arranger pour récupérer votre courrier.

Si vous décidez de **changer d'établissement d'enseignement**, vos études dans le premier établissement doivent être dûment terminées et vos programmes d'études doivent s'enchaîner. Votre premier établissement d'enseignement informe le ministère de l'Intérieur que vous avez terminé vos études. Vous avez ensuite trois jours pour dire au ministère quel est votre nouvel établissement d'enseignement.

Si **vous êtes exclu(e) de votre établissement d'enseignement**, celui-ci en informe le ministère de l'Intérieur et votre visa ou votre titre de séjour peut être par la suite annulé.

Ce sont les **Services d'éducation des autorités régionales qui reconnaissent les diplômes étrangers de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur professionnel ou technique.** Un original du diplôme/certificat de fin d'études ou une copie certifiée conforme de celui-ci, ainsi qu'un justificatif du curriculum et de la durée des études doivent être présentés lors de la procédure de reconnaissance et de validation des diplômes et des études étrangères. Dans certains cas, il faut également joindre une attestation selon laquelle l'établissement est reconnu par l'État (si cela n'est pas évident pour le diplôme/certificat délivré). Les demandes sont déposées à l'administration régionale. Les justificatifs doivent être légalisés et traduits en tchèque par un traducteur assermenté (sauf disposition contraire d'une convention internationale sur l'assistance juridique ou de la convention de la Haye). Les études peuvent être reconnues et validées si leur durée et leur curriculum correspondent aux études proposées par un établissement d'enseignement tchèque. Si les deux ne correspondent pas, la demande de reconnaissance et de validation sera rejetée. Si le curriculum est partiellement différent ou si le demandeur n'est pas en mesure de présenter tous les justificatifs, il sera tenu de passer l'examen de reconnaissance d'études effectuées à l'étranger. Après avoir réussi cet examen, le demandeur reçoit un protocole qu'il dépose à l'administration régionale pour qu'elle lui délivre un certificat de réussite (en tchèque : *nostrifikační doložka*).

La demande de reconnaissance et la validation d'études primaires, secondaires, supérieures professionnelles ou techniques est soumise à des frais qu'il faut régler à l'administration régionale.

Pour faire **reconnaître votre diplôme universitaire**, il faut vous **adresser à une université publique** qui propose une formation similaire à celle que vous avez effectuée dans votre pays d'origine ou vous adresser au ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et du Sport si la formation a été obtenue dans le pays avec lequel la République tchèque a conclu une convention internationale sur la reconnaissance mutuelle de diplômes/certificats d'études.

La demande de reconnaissance et la validation d'études universitaires est soumise à des frais qu'il faut régler à l'université choisie où vous déposez votre demande.

Il y a deux termes que vous pouvez entendre quand vous faites légaliser (authentifier) vos documents : **apostille** et **superlégalisation**. Les deux ont pour but de prouver que le document en question a été délivré ou authentifié par une autorité judiciaire ou administrative du pays donné ou que ce document a été signé devant un représentant de ces autorités. Seule l'authenticité de la signature et du tampon sur le document est vérifiée et non pas le contenu du document. Le but de cette procédure est de vérifier l'authenticité des documents et d'identifier les contrefaçons.

Pour plus de renseignements sur la légalisation, veuillez consulter le site du **ministère des Affaires étrangères**.

Pour plus de renseignements sur la reconnaissance et validation de diplômes, veuillez consulter le site du **ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et du Sport**.

HARCÈLEMENT SCOLAIRE

Le harcèlement est un des phénomènes les plus graves en milieu scolaire aujourd'hui. Néanmoins, cette problématique ne se manifeste pas seulement dans les écoles et n'englobe pas uniquement la catégorie d'âge des élèves. Le risque de harcèlement est présent dans tous les systèmes institutionnalisés et dans tout regroupement de personnes.

Le harcèlement désigne tout comportement dont le but est de menacer ou d'intimider un individu ou un groupe de personnes, voire leur faire du mal. Le harcèlement comprend les attaques physiques sous forme de coups, de détérioration des choses d'autrui mais aussi l'agression verbale sous forme de chantage, d'insultes, de calomnies, de menaces ou d'humiliation. La plupart des cas de harcèlement entre les enfants se déroulent à l'école, sur le trajet entre le domicile et l'école ou aux environs du domicile. Les impacts du harcèlement sont liés notamment à sa gravité, ses effets de longue durée et ses conséquences sur la santé mentale et physique.

Les variantes de harcèlement et les méthodes par lesquelles il est mené sont très diverses. En règle générale, l'agresseur a un avantage physique, numérique ou de pouvoir sur la victime. Les conséquences du harcèlement s'inscrivent dans la vie de tous les participants, mais ont le plus grand impact bien évidemment sur la victime.

Si vous pensez que votre enfant est victime de harcèlement, n'hésitez pas à chercher une solution à ce problème. Renseignez-vous le plus possible sur l'agression dont votre enfant est victime. Contactez le directeur de l'école ou l'enseignant de la classe et insistez pour avoir une rencontre personnelle. Les centres d'intégration ou les organismes à but non lucratif, dont les contacts se trouvent à la fin de cette brochure, peuvent vous aider à communiquer avec l'école.

EXAMEN DU TCHÈQUE POUR LES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS ET COURS DE TCHÈQUE

Pour obtenir le permis de séjour permanent en République tchèque, un examen de niveau A2 est nécessaire. Pour obtenir la nationalité tchèque, il faut passer l'examen de niveau B1. De nombreux organismes à but non lucratif, des centres d'intégration ou des écoles de langues peuvent vous préparer à l'examen. Vous pouvez également passer un examen blanc ou vous préparer à l'aide d'un manuel spécialisé.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site **www.cestina-pro-cizince.cz**.

En République tchèque, il y a de nombreux cours de tchèque qui vous aideront à vous intégrer dans votre nouveau pays d'accueil. Vous pouvez fréquenter des cours dans une école de langues ou des cours préparatoires proposés par des universités. Vous pouvez également faire appel à des organismes à but non lucratif ou aux centres d'intégration et demander s'ils proposent des cours de tchèque. Ils sont souvent gratuits ou requièrent une participation modeste.

RENSEIGNEMENTS ET AIDE

Enseignement, formation, liste d'établissements d'enseignements, reconnaissance et validation de diplômes, renseignements et législation :
Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et du Sport
www.msmt.cz

Reconnaissance et validation de diplômes :
- Services d'éducation des administrations régionales
- Universités et grandes écoles publiques

Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et du Sport (MŠMT)
Service de l'enseignement supérieur et des universités
Karmelitská 7, 118 12 Prague 1
www.msmt.cz/mezinarodni-vztahy/uznavani-vzdelani

Services de conseils sociaux proposés par des organismes à but non lucratif et par des centres d'intégration

Organisme à but non lucratif META
Cours de tchèque, services de conseil liés à l'enseignement, communication avec les enseignants, aide à l'inscription des enfants à l'école, reconnaissance et validation de diplômes, etc.
www.meta-ops.cz

Cours de tchèque pour les ressortissants étrangers :
www.cestina-pro-cizince.cz

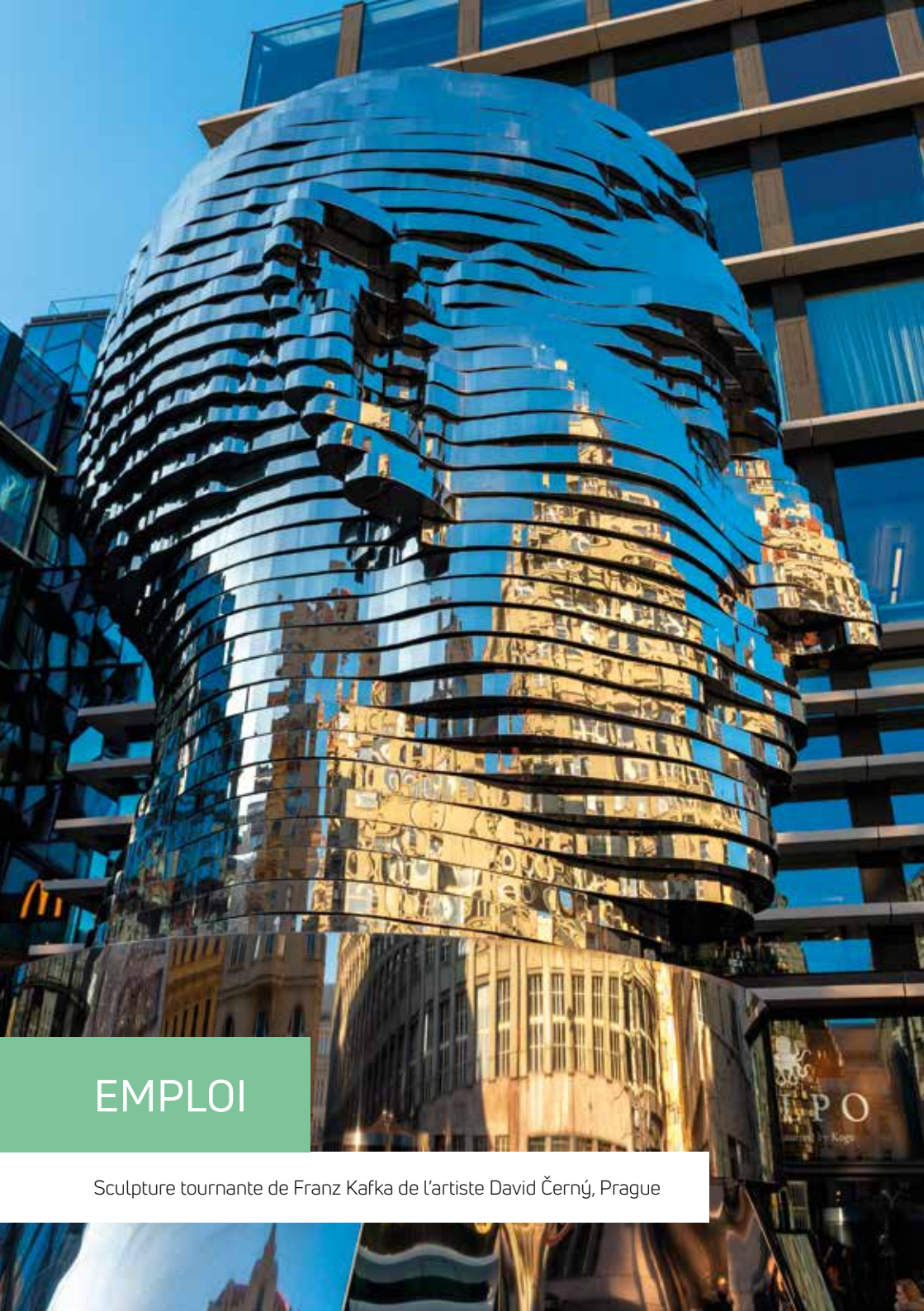

EMPLOI

Sculpture tournante de Franz Kafka de l'artiste David Černý, Prague

ADMINISTRATIONS

Emploi en République tchèque, renseignements, agences d'emploi, postes vacants (pour les ressortissants étrangers) :
Ministère du Travail et des Affaires sociales

Délivrance de cartes de séjour salarié :
Ministère de l'Intérieur : Département de la politique d'asile et de l'immigration du ministère de l'Intérieur de la République tchèque (OAMP MVČR), Service de titres de séjour

Délivrance de permis de travail et d'avis contraignants :
Office du travail de la République tchèque

Signalisation d'irrégularités liées aux conditions de travail et à la sécurité au travail :
Inspection du travail

ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Pour se positionner sur le marché du travail en République tchèque, il faut que vous disposiez d'un titre de séjour en cours de validité et et que vous sachiez si vous avez le libre accès au marché du travail. Ce dernier dépend de votre titre de séjour, du type d'activité salariée ou d'autres conditions.

Les groupes avec le libre accès au marché du travail sont les suivants :

- ressortissants de pays de l'UE et membres de leur famille,
- ressortissants étrangers titulaires de permis de séjour permanent,
- bénéficiaires de protection internationale (asile ou protection complémentaire),
- ressortissants étrangers titulaires de permis de séjour de longue durée pour regroupement familial en République tchèque avec un étranger titulaire d'un permis de séjour de longue durée ou d'un permis de séjour permanent ou bénéficiaire d'asile,
- ressortissants étrangers en formation continue se préparant pour leur futur métier (par exemple les étudiants de l'enseignement secondaire en présentiel, les étudiants au conservatoire, à l'école supérieur professionnel ou technique ou à l'école de langues agrée par l'État, les étudiants à l'université en présentiel),
- ressortissants étrangers titulaires de certificat de fin d'études/diplôme d'une école supérieure professionnelle ou technique, d'un conservatoire ou titulaires de diplôme universitaire conformément à la législation tchèque.

Ces groupes de ressortissants étrangers n'ont pas besoin de permis de travail, carte de séjour salarié ou carte bleue pour être employés. L'employeur est tenu d'informer de leur embauche l'antenne régionale compétente de l'Office du travail tchèque au plus tard le premier jour de travail.

L'information sur votre libre accès au marché du travail est disponible sur votre carte biométrique. Si la mention suivante est indiquée « Volný vstup na trh práce – ANO » (« Libre accès au marché du travail – OUI »), vous n'avez pas besoin d'obtenir d'autres autorisations. S'il y a la mention suivante « zaměstnanecká karta » (« carte de séjour salarié »), cette information n'est pas indiquée puisque le motif de votre séjour est l'emploi.

Autrement dit, lorsque l'employeur envisage d'employer un ressortissant étranger sans libre accès au marché du travail (indiqué « NON » sur la carte biométrique »), en plus d'un contrat de travail, cet étranger doit être titulaire d'un permis de travail ou d'une carte de séjour salarié, d'une carte bleue ou d'une autre autorisation.

CARTE DE SÉJOUR SALARIÉ ET CARTE BLEUE

La carte de séjour salarié est un titre spécial de séjour de longue durée, délivré pour motif d'emploi. En général, **ce titre permet à son titulaire de séjourner en République tchèque pendant une période d'une durée de deux ans au maximum et de travailler (deux en un)**.

Conditions à remplir afin d'obtenir la carte de séjour salarié :

- l'employeur spécifie dans l'annonce que le poste vacant peut être occupé par un ressortissant étranger titulaire d'une carte de séjour salarié,
- le poste n'a pas été pourvu par un citoyen tchèque ou un candidat d'un pays de l'UE, ni un étranger avec le libre accès au marché du travail,
- le ressortissant étranger prouve ses compétences et ses qualifications pour ce poste, il dispose de la qualification professionnelle pour l'exercice du rôle,
- le salaire brut mensuel correspond au moins au salaire minimum,
- le nombre minimal d'heures travaillées par semaine mentionné dans le contrat de travail ou dans le contrat sur la réalisation de travaux doit être de 15 heures, etc.

La **carte bleue** est un titre de séjour **destiné aux ressortissants étrangers hautement qualifiés qui seront embauchés pour un poste**. Le ressortissant étranger doit présenter un contrat de travail d'une durée d'un an minimum qui comprend un salaire brut mensuel ou annuel correspondant à 150% du salaire brut mensuel moyen tchèque.

Si le titulaire de la carte de séjour salarié envisage de changer de poste, de trouver un autre poste en plus de son poste actuel ou de changer d'employeur, il est tenu d'avertir de ce changement le ministère de l'Intérieur de la République tchèque (Département de la politique d'asile et de l'immigration) 30 jours au minimum avant que le changement ne prenne effet.

La notification doit être effectuée sous forme d'un formulaire dédié. Le ressortissant étranger ainsi que le futur employeur sont informés par courrier de la décision – l'avis favorable ou non de changement d'employeur. Il est impossible de commencer à travailler chez un autre employeur ou d'occuper un nouveau poste sans une réponse favorable à cette demande.

Il n'est pas possible de changer d'employeur, de poste de travail ou d'avoir un autre poste, si vous séjournez en République tchèque sur la base d'une première carte de séjour salarié et que moins de 6 mois se sont écoulés depuis le jour où vous l'avez physiquement récupérée à l'OAMP.

La durée de six mois ne s'applique pas en cas de résiliation du contrat de travail initiée par l'employeur ou d'un commun accord lorsque le motif est strictement défini (l'employeur ne paie pas le salaire, l'employeur est en liquidation ou déplacé, le salarié devient superflu en raison d'une réorganisation, la santé du salarié l'empêche d'exercer son travail, etc.).

Le ressortissant étranger doit justifier de ce motif de fin du contrat de travail au moment où il annonce le changement.

Si la carte de séjour salarié a été délivrée pour un employeur qui est une agence inscrite dans la liste officielle des agences intermédiaires agréées sur le portail du ministère du Travail et des Affaires sociales, ce qui suit s'applique – le changement d'employeur, de poste de travail ou d'emploi ou d'un autre poste de travail chez un autre employeur n'est pas possible dans le cas où le futur employeur serait à nouveau une agence d'emploi.

Si le ressortissant étranger ne change ni de poste, ni d'employeur et souhaite, dans le même temps, prolonger la validité de sa carte de séjour salarié, il doit présenter une demande au ministère de l'Intérieur de la République tchèque au plus tôt 120 jours avant la fin de validité de sa carte et au plus tard le jour de la fin de validité de sa carte. Dans ce cas, l'Office du travail émet un avis indiquant si cette personne peut continuer à travailler, compte tenu de la situation du marché du travail.

PERMIS DE TRAVAIL ET CAS SPÉCIFIQUES DES CARTES DE SÉJOUR SALARIÉ

Si le motif de séjour du ressortissant étranger est l'emploi, et si, en même temps, ce dernier :

a) a un libre accès au marché du travail,
b) ou détient un permis de travail,
la carte de séjour salarié sert de titre spécial de séjour de longue durée (appelé « carte de séjour salarié non-duale »).

Les permis de travail sont délivrés par l'Office du travail tchèque à ceux qui n'ont pas un libre accès au marché du travail. Ce document est délivré, par exemple, si le ressortissant étranger :

- a été envoyé en mission par son employeur situé à l'étranger pour travailler en République tchèque,
- est associé(e), membre de l'organe statutaire d'une société ou d'une coopérative et effectue des tâches qui découlent de l'objet social de la personne morale (en règle générale quand le ressortissant étranger est titulaire d'un permis de séjour de longue durée mention entrepreneuriat),
- effectue un stage conventionné, etc.

Compte tenu de la situation actuelle du marché du travail, la durée du permis de travail peut être prolongée plusieurs fois. Toutefois, la prolongation ne peut pas dépasser deux ans. La demande de prolongation se fait à l'Office du travail et elle peut être déposée au plus tôt 3 mois et au plus tard 30 jours avant la fin de validité du permis actuel.

La condition de la prolongation du permis de travail est l'exercice du même travail chez le même employeur et sur le même lieu de travail.

Dans le cas où le ressortissant étranger serait titulaire d'une carte de séjour salarié spéciale qui ne lui sert que de permis de séjour de longue durée et s'il change de poste ou d'employeur, il est tenu d'annoncer ce changement à l'OAMP au ministère de l'Intérieur dans un délai de 3 jours ouvrés.

FIN DE LA CARTE DE SÉJOUR SALARIÉ

Dans le cas où le titulaire de la carte de séjour salarié qui travaille sur la base d'un contrat de travail perd son emploi, il dispose d'un **délai d'attente de 60 jours pour trouver un autre employeur**, et ce quelle que soit la raison de la résiliation de son contrat.

Dans le cas où la personne ne réussirait pas à trouver un autre emploi et à déposer la demande de changement d'employeur dans le délai de 60 jours après son expiration, la carte de séjour salarié sera automatiquement annulée par la loi. Ensuite, la personne sera obligée de retourner dans son pays d'origine à ses frais.

EMPLOYEUR EMBAUCHANT DES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS

L'employeur ne peut embaucher des ressortissants étrangers que dans le cas où ils auraient conclu, à l'écrit, un contrat de travail ou un autre type de contrat en dehors de l'emploi (contrat sur la réalisation de travaux – dohoda o pracovní činnosti, DPČ ou contrat sur la prestation de services – dohoda o provedení práce, DPP ; il s'agit d'une spécificité du droit tchèque) et dans le même temps, ils doivent être titulaires d'une carte de séjour salarié, d'une carte bleue, d'une carte de salarié expatrié, d'un visa de longue durée en cours de validité, d'un permis de séjour de longue durée, d'un permis de séjour permanent ou d'un permis de travail délivré par l'Office du travail tchèque, le cas échéant ils bénéficient du libre accès au marché du travail.

TRAVAIL NON AUTORISÉ

L'inspection du travail, les autorités douanières et la police étrangère vérifient la validité des permis de travail et des titres de séjour. Tout travail illégal expose l'employeur à des sanctions financières importantes. Le fait que vous ayez exercé un travail non auto-

risé peut mener à un refus de votre demande de prolongation de votre carte de séjour salarié. De plus, cela peut être un motif d'annulation de votre titre de séjour ce qui peut mener à votre expulsion administrative.

Il est difficile de faire valoir vos droits si vous travaillez illégalement (sans autorisation, en violation des règles qui vous sont applicables, sans permis de travail, sans contrat de travail ou sans DPČ/DPP).

Il arrive très souvent dans cette situation que vous ne puissiez pas récupérer le montant de votre salaire convenu avec l'employeur ou que vous ne puissiez pas le récupérer du tout. Vous êtes très vulnérable dans ces situations et le nombre de risques potentiels associés est très grand. Vous risquez même l'expulsion de la République tchèque.

OFFRES D'EMPLOI

La République tchèque protège son marché du travail. Les citoyens tchèques, les ressortissants des pays membres de l'UE et les membres de leurs familles ont la priorité sur le marché du travail. Les ressortissants de pays tiers qui ne bénéficient pas d'un libre accès au marché de travail ne peuvent être embauchés qu'aux postes enregistrés à l'Office du travail.

L'Office du travail et ses antennes régionales offrent des services de placement professionnel. Le site du ministère du Travail et des Affaires sociales comporte la rubrique « Zahraniční zaměstnání » où vous trouverez la liste des postes vacants disponibles aux ressortissants étrangers.

Cartes bleues

Cartes de séjour salarié

En plus de l'Office du travail, vous pouvez faire appel à des agences d'emploi privées. Les frais des services d'intermédiation des agences sont normalement à la charge de l'employeur et non pas de l'employé. Cependant, les agences peuvent contourner cela en vous facturant d'autres frais (traductions, vérification de documents, consultations etc.). Réfléchissez bien à ce que vous pouvez faire vous-même et ce qu'il faudrait faire faire par des agences. Consultez le site du ministère du Travail et des Affaires sociales où vous trouverez la Liste officielle des agences intermédiaires agréées. Les agences d'emploi privées peuvent servir d'intermédiaire pour l'emploi d'un salarié intérimaire qui effectue son travail chez un employeur si le ressortissant étranger est titulaire d'une carte de séjour salarié, d'une carte bleue ou d'un permis de travail limité.

EMPLOI ET CONTRAT DE TRAVAIL

L'emploi est une relation juridique entre l'employeur et l'employé. Cette relation est conclue par la **signature d'un contrat de travail** : elle naît à la date de prise d'effet (c'est-à-dire le jour de la prise de poste) et prend fin selon les modalités prévues par la loi, en règle générale après l'expiration du contrat de travail ou par un accord écrit entre l'employeur et l'employé.

Demandez toujours à l'employeur une copie signée de votre contrat de travail. Signez uniquement des documents que vous comprenez. Le contrat de travail doit contenir des éléments prévus par la loi, à savoir : **le type d'emploi, le lieu de travail et la date de début du contrat de travail**. En plus de cela, le contrat de travail devrait également comporter d'autres éléments sur lesquels les parties se mettent d'accord. Il s'agit des coordonnées de l'employeur et de l'employé, des renseignements relatifs aux heures de travail, à la durée de validité du contrat (à durée déterminée ou indéterminée), des précisions par rapport à la rémunération, à la date de paiement, aux heures supplémentaires, au congé, à la période d'essai, aux déplacements professionnels, etc.

Tout contrat de travail doit être fait par écrit. Le licenciement ou la résiliation du contrat à l'amiable doit également prendre une forme écrite.

CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE INDÉTERMINÉE OU DÉTERMINÉE

Le contrat de travail peut être conclu à durée indéterminée (la date de fin du contrat n'est pas indiquée) ou à durée déterminée (la date de fin de l'emploi est indiquée dans le contrat).

La période d'essai habituelle est de 3 mois (pour les cadres c'est jusqu'à 6 mois). Cependant, cette période d'essai n'est pas obligatoirement mentionnée dans le contrat de travail. Pendant la période d'essai, l'employeur et l'employé ont la possibilité de résilier le contrat de travail sans donner de motif. En cas de résiliation du contrat de travail, n'oubliez pas que vous disposez d'un délai d'attente de 60 jours pour trouver un nouvel emploi et pour déposer une demande de changement d'employeur auprès du ministère de l'Intérieur, sinon votre carte de séjour peut être annulée et votre séjour en République tchèque risque par la suite de se terminer.

Tout employé a droit à un congé (160 heures minumum par année civile en contrat à temps plein) et, dans certains cas, à des indemnités de départ (notamment en cas de résiliation du contrat par l'employeur).

Le contrat de travail peut être modifié ou prolongé par un **avenant** au contrat. Le changement doit toujours être approuvé par les deux parties, c'est-à-dire par l'employé et par l'employeur. Les avenants doivent être faits **par écrit**.

Le contrat peut se terminer **par un accord des parties**, par la **démission** (avec généralement un préavis de deux mois minimum), par la **résiliation durant la période d'essai** (sans que les parties soient obligées de donner un motif), à son **expiration**, par un **licenciement sans préavis** (dans des cas prévus par la loi), à la suite de l'**expiration du titre de séjour ou de l'annulation de ce dernier**.

Le contrat de travail peut être également conclu à temps partiel. Il est possible de travailler pour plusieurs employeurs à la fois. Cependant, il faut avoir un permis de travail pour chaque emploi (cela ne s'applique pas aux titulaires des cartes de séjour salarié ou aux ressortissants étrangers qui bénéficient d'un libre accès au marché du travail).

CONTRATS VOISINS DU CONTRAT DE TRAVAIL

Les contrats voisins du contrat de travail sont utilisés pour des travaux de courte durée (pour un travail qui ne dure pas plus d'une semaine), pour des travaux flexibles (d'une journée), pour effectuer un travail spécifique en peu de temps ou pour un place-

ment professionnel de courte durée. Les règles générales sont les mêmes que celles d'un emploi régulier, sauf quelques dérogations liées aux droits et aux obligations qui sont stipulées par le contrat (étendue du travail, congé, arrêt maladie, cotisations à la sécurité sociale et à l'assurance maladie, etc.). Ces contrats doivent toujours être conclus par écrit. Demandez à votre employeur un duplicata du contrat signé.

Le Code du travail prévoit deux types de contrats voisins du contrat de travail :

Contrat sur la prestation de services (en tchèque : *dohoda o provedení práce*, DPP) – Le nombre d'heures travaillées est limité (à l'heure actuelle c'est 300 heures par an maximum) chez un employeur. En raison de cette règle, ce type de contrat ne peut pas être utilisé pour un travail de longue durée chez un employeur. Il est plus convenable pour des travaux saisonniers et pour des personnes qui travaillent pendant un mois chez plusieurs employeurs. L'employeur est tenu de payer les cotisations à l'assurance maladie et à la sécurité sociale lorsque la rémunération de l'employé dépasse un montant de 10000 couronnes, comme si c'était un emploi. Le préavis de résiliation n'est que de 15 jours.

Contrat sur la réalisation de travaux (en tchèque : *dohoda o pracovní činnosti*, DPČ) – Le nombre d'heures travaillées hebdomadaire est limité (20 heures maximum, ce qui correspond à mi-temps). L'employeur est tenu de payer les cotisations à l'assurance maladie et à la sécurité sociale lorsque la rémunération de l'employé dépasse un montant de 3500 couronnes. Il faut que le contrat soit fait par écrit et il peut être à durée déterminée ou indéterminée. L'employé n'a droit ni au congé, ni à l'indemnité de licenciement. Le préavis de résiliation n'est que de 15 jours.

RÉMUNÉRATION

La loi prévoit 40 heures travaillées par semaine. Cela correspond au **salaire minimum mensuel brut** qui est établi par le décret gouvernemental. Vous pouvez trouver le montant du salaire minimum mensuel sur le site web du ministère du Travail et des Affaires sociales. Son montant s'élève en 2023 à 17300 couronnes tchèques par mois, ce qui correspond à 103,80 couronnes par heure.

Il y a deux termes qui vont apparaître lorsque l'on signe un contrat de travail (voire un DPP/DPČ) : salaire brut et salaire net. Le **salaire brut** est le salaire avant la déduction de toutes les cotisations (acompte sur l'impôt sur le revenu, assurance maladie, sécurité sociale). Le **salaire net** est calculé de la manière suivante : l'acompte sur l'impôt sur le revenu (correspondant à 15 %) et les cotisations à la sécurité sociale et à l'assurance maladie sont déduite du salaire brut et le résultat est versé sur le compte bancaire de l'employé,

en général par un virement. Le salaire indiqué dans le contrat de travail est le salaire brut et non pas le salaire net. Cela est également le cas des annonces de travail.

Les précisions relatives au salaire brut et net ainsi qu'aux retenues sur le salaire devraient vous être présentées clairement sur la fiche de paie.

ASSURANCE MALADIE ET SÉCURITÉ SOCIALE

Pour ses employés, l'employeur a l'obligation de payer la cotisation à la sécurité sociale, y compris à l'assurance maladie (elles sont déduites automatiquement du salaire de l'employé).

Le taux des cotisations à l'assurance maladie de l'employeur est de 9%, dont l'employé paie 4,5%, ce qui fait 13,5 % du salaire brut.

Le taux des cotisations sociales de l'employé est de 6,5%, de l'employeur de 25%, ce qui fait 31,5% du salaire brut.

Votre employeur a l'obligation de payer les cotisations pour vous. Vous pouvez le vérifier avec votre caisse d'assurance maladie. Votre obligation est de toujours avoir avec vous la carte d'assurance maladie.

INCAPACITÉ DE TRAVAIL

En cas de maladie ou d'accident vous pouvez rester chez vous en arrêt maladie. Le cas échéant, vous devez aller chez le médecin qui va vous prescrire un certificat médical d'arrêt de travail précisant sa durée. Pendant cette période, vous ne touchez pas votre salaire. Cependant, vous avez droit à des indemnités journalières payées par votre assurance maladie. Votre médecin enverra par la suite les documents nécessaires par voie électronique à votre employeur et à la sécurité sociale tchèque (ČSSZ). Tout ce que vous avez à faire c'est informer votre employeur sur votre maladie (par téléphone, par SMS ou par e-mail).

De plus, l'employeur a l'obligation de permettre aux femmes enceintes de partir en congé maternité (et plus tard en congé parental). Il est possible de partir en congé maternité de 6 à 8 semaines avant la date prévue de l'accouchement. La durée totale du congé maternité est de 28 semaines (dans le cas d'un enfant) ou de 37 semaines (dans le cas de deux enfants et plus). Dans ce cas, l'employée ne touche pas son salaire non plus, mais des indemnités de son assurance maladie. Il y a, toutefois, une condi-

tion : la femme doit participer à l'assurance maladie depuis au moins 270 jours durant les deux dernières années avant son départ en congé maternité et cette assurance doit durer jusqu'au jour où elle recevra le premier versement.

Par ailleurs, la loi permet aux parents de rester à la maison pour s'occuper des enfants malades (jusqu'à l'âge de 10 ans). Les parents reçoivent une allocation d'accompagnement d'une personne malade (appelé en tchèque « ošetřovné ») et vous devez en faire la demande en collaboration avec le médecin traitant de l'enfant qui remplira le formulaire nécessaire. À la fin, vous devez remettre ce formulaire à votre employeur.

ÉTUDIANTS ET EMPLOI

Les étudiants des écoles secondaires, des écoles supérieures professionnelles ou techniques, des conservatoires et des universités qui font leurs études en présentiel n'ont besoin ni de carte de séjour salarié, ni de permis de travail pour travailler, quel que soit le motif de leur titre de séjour. C'est parce qu'ils bénéficient d'un libre accès au marché du travail.

Conformément à la loi sur l'enseignement secondaire et supérieur, les personnes ayant terminé leurs études en République tchèque dans des établissements d'enseignement tchèques bénéficient également d'un libre accès au marché du travail et, par conséquent, n'ont besoin ni de carte de séjour salarié, ni de permis de travail. Cependant, si ces personnes envisagent de rester en République tchèque après avoir fini leurs études, elles doivent demander un titre de séjour dont le motif est différent.

Les étudiants bénéficiant d'un libre accès au marché du travail peuvent avoir des jobs d'étudiant chez plusieurs employeurs sur la base des contrats voisins du contrat de travail mentionnés ci-dessus (plusieurs DPPs, etc.).

Les étudiants qui travaillent sont tenus de faire leurs déclarations d'impôts comme les autres contribuables, s'ils travaillent pour plusieurs employeurs et un acompte sur l'impôt (retenue à la source s'élevant à 15%) est retenu sur leur rémunération ou si, pendant l'année écoulée, ils ont eu d'autres revenus imposables (c'est-à-dire des revenus dont le total par année civile dépasse le montant de 30000 couronnes). Les étudiants de moins de 26 ans qui fournissent une attestation de scolarité peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

PROTECTION DES EMPLOYÉS ET RISQUES

En République tchèque, les conditions d'emploi sont régies par le Code du travail qui définit, entre autres, les droits et obligations des employeurs et des employés.

Veillez à ce que tous les accords relatifs à votre emploi soient faits **par écrit. Il ne faut pas signer des documents que vous ne comprenez pas. Conservez bien tous les documents que vous signez avec l'employeur**.

Vérifiez la crédibilité des agences intermédiaires. Consultez le **site du ministère du Travail et des Affaires sociales** où vous trouverez la liste des agences intermédiaires agréées.

Conformément au Code du travail, tout travail au-delà des heures de travail convenues ou effectuées le week-end ou les jours fériés fait l'objet d'une majoration de salaire. Si vous travaillez dans des conditions insalubres, non hygiéniques ou nuisibles à la santé, contactez l'Inspection de travail, un centre d'intégration ou un organisme non gouvernemental à but non lucratif. Vous pouvez porter plainte contre votre employeur à l'Inspection du travail, si vos documents sont en règle et si vous êtes prêt(e) à témoigner ou vous pouvez saisir la cour de justice.

Le cas échéant, si votre employeur ne vous paie officiellement qu'une partie de votre rémunération, vous risquez de ne pas être capable de prouver que vous disposez de ressources financières nécessaires pour vos permis de séjour ou de vous assurer une retraite d'un niveau correct.

Il faut observer les indications du permis de travail. Travailler à un autre poste ou chez un autre employeur, que celui indiqué dans votre permis de travail, est illégal. Un permis de travail est nécessaire également pour les employés étrangers qui travaillent sur le territoire tchèque pour un employeur étranger qui l'a chargé de la réalisation des travaux découlant d'un contrat conclu avec une personne physique ou morale locale.

Dans le cas où vous seriez **obligé(e) d'effectuer un autre travail** que celui qui a été convenu et si vous n'êtes pas d'accord, cela peut être considéré comme une violation de la loi par votre employeur (fraude) ou bien, dans le pire des cas, comme une traite d'êtres humains à des fins de travail forcé. Si cela vous arrive, contactez immédiatement un organisme non gouvernemental spécialisé (voir le chapitre avec les contacts) ou la Police de la République tchèque qui vous aideront pour vous défendre. Il pourrait s'agir d'une conduite illégale de la part de votre employeur, pouvant même constituer une infraction pénale telle que la fraude, voire dans des cas plus graves, la traite des personnes à des fins de travail forcé ou d'exploitation sexuelle. Grâce à votre témoignage, le coupable sera puni et les autres personnes qui se trouvent dans la même situation que vous seront protégées.

RENSEIGNEMENTS ET AIDE

Emploi en République tchèque, renseignements, agences intermédiaires d'emploi, postes vacants (pour les ressortissants étrangers) :
Ministère du Travail et des Affaires sociales
https://www.mpsv.cz/web/cz/hledani-volnych-mist-1
https://www.mpsv.cz/web/cz/hledani-volnych-mist
https://www.mpsv.cz/web/cz/hledani-volnych-mist-2

Liste des agences intermédiaires agréées

Cartes de séjour salarié et cartes bleues :
Portail du ministère de l'Intérieur
www.imigracniportal.cz
www.mvcr.cz/clanek/zamestnanecka-karta.aspx

Délivrance de permis de travail :
Offices du travail
www.uradprace.cz

Vérification des conditions de travail et de la sécurité et santé au travail :
Inspection du travail (inspections régionales)
www.suip.cz/kontakty

Renseignements et services de conseil gratuits :
Centres d'intégration

Organismes non gouvernementaux à but non lucratif

La Strada Česká republika – aide aux victimes de l'exploitation et la traite des êtres humains (travail forcé, exploitation sexuelle)

Arcidiecézní Charita Praha – **Projet Magdala** – services de conseil aux victimes de l'exploitation et la traite des êtres humains (travail forcé, exploitation sexuelle)

Les contacts détaillés sont indiqués à la fin de cette brochure.

ENTREPRENEURIAT

Maison dansante, Prague

ADMINISTRATIONS

Entreprendre en République tchèque, renseignements, législation :
Ministère de l'Industrie et du Commerce

Délivrance des licences pour l'exercice des activités professionnelles indépendantes :
Bureaux des activités professionnelles (des administrations municipales)

QUE SIGNIFIE « ENTREPRENDRE » ?

Par **entreprendre**, on entend une activité continue exercée indépendamment par un entrepreneur, en son nom propre et sous sa propre responsabilité, dont le but est de générer du profit. Vous pouvez entreprendre en tant que **personne physique** (vous travaillez pour vous-même) ou en tant que **personne morale** (vous allez créer une société commerciale).

Activité continue – vos activités entrepreneuriales doivent être répétées. Par exemple, si vous vendez une seule fois des pommes excédentaires de votre jardin, cela ne constituera pas une activité entrepreneuriale. Cependant, si vous continuez à excercer cette activité (même pendant votre temps libre à côté de votre travail ou seulement pendant une période de l'année) et que vous vendez ces pommes de manière répétitive, alors il s'agira d'une activité entrepreneuriale même si cela se produit seulement quelques fois par an.

En votre nom propre et sous votre propre responsabilité – dans le cadre de l'entrepreneuriat, vous agissez en votre nom et au nom de votre société commerciale. Par conséquent, c'est vous qui êtes responsable des résultats de votre activité. Vous déterminez vous-même quelles commandes vous allez réaliser et quelle activité vous choisissez, car contrairement à l'emploi, vous êtes votre propre patron et vous n'avez pas de supérieur hiérarchique. Si vous entreprenez en tant que personne physique, vous êtes responsable de toutes vos obligations commerciales avec l'ensemble de votre patrimoine.

Dans le but de réaliser un profit – votre objectif est de recevoir un profit, de ne pas exercer votre activité gratuitement. Dans cette intention, vous émettrez des factures (contrairement à un emploi où l'employeur vous verse un salaire et prend en charge les cotisations appropriées). Vous devez donc vous acquitter vous-même des cotisations d'assurance sociale et d'assurance maladie, ainsi que payer des impôts. À cette fin, il est nécessaire de tenir des registres fiscaux.

Le texte suivant s'applique notamment à l'exercice des activités professionnelles indépendantes des personnes physiques, c'est-à-dire des particuliers. Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser aux points de contact uniques (Jednotní kontaktní místo) établis par le ministère de l'Industrie et du Commerce (plus de renseignements sur le site **www.businessinfo.cz**).

LES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS, PEUVENT-ILS ENTREPRENDRE EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE ?

En général, les ressortissants étrangers en République tchèque peuvent entreprendre dans les mêmes conditions que les citoyens tchèques, à condition qu'ils détiennent un visa de long séjour ou un permis de séjour (qu'il soit à long terme ou permanent) délivré sur le territoire de la République tchèque.

Le motif d'un visa de long séjour ou d'un permis de séjour peut être quelconque et ne doit pas nécessairement être « entrepreneuriat ». Si vous avez un autre motif (comme le regroupement familial, les études ou l'emploi), vous pouvez commencer à entreprendre, mais à condition que le motif pour lequel vous avez obtenu votre visa/permis de séjour soit toujours valable. Par exemple, si vous souhaitez entreprendre et gagner à côté tout en étant employé(e) (ou étudiant(e)), vous pouvez demander une autorisation pour exercer une activité entrepreneuriale, mais vous ne devez pas cesser de travailler (ou d'étudier).

SÉJOUR D'UN RESSORTISSANT ÉTRANGER SUR LE TERRITOIRE POUR LE MOTIF « ENTREPRENEURIAT »

Cependant, si vous décidez d'arrêter de travailler (d'étudier ou de faire un regroupement familial) et de vous consacrer uniquement à l'entrepreneuriat, vous devez changer le motif de votre séjour pour y inclure l'entrepreneuriat. En général, il est possible de changer le motif du séjour pour celui de l'entrepreneuriat si vous détenez un **permis de séjour de longue durée valide** et que vous avez séjourné en République tchèque pendant au moins **5 ans**.

Dans le cas où votre séjour est lié au regroupement familial, vous pouvez demander un changement de motif du séjour (par exemple, pour l'entrepreneuriat) après **3 ans de séjour** ou après avoir atteint l'âge de 18 ans.

Cependant, si vous exécutez en même temps des tâches découlant de l'objet de l'activité d'une personne morale (en tant qu'associé, membre de l'organe statutaire ou d'un autre organe de la société commerciale pour ladite société, ou en tant que membre de

Attention ! Pour les besoins des permis de séjour de longue durée, par entrepreneuriat, on entend également la participation de l'organe statutaire d'une société ou d'une coopérative à l'entrepreneuriat de celle-ci (collectivement dénommée « participation à la personne morale »).

la coopérative ou de l'organe statutaire ou d'un autre organe de la coopérative pour ladite coopérative), cela est considéré comme un emploi du point de vue du contenu de l'activité. Dans ces cas, les ressortissants étrangers doivent détenir une autorisation de travail délivrée par la branche régionale compétente de l'Office du travail de la République tchèque.

Par exemple : si l'activité de la société à responsabilité limitée est la prestation de services de nettoyage et que le dirigeant de la société participe également au nettoyage, une autorisation de travail est requise.

COMMENT COMMENCER À ENTREPRENDRE ?

Toute personne souhaitant entreprendre en République tchèque doit d'abord obtenir l'autorisation appropriée, s'inscrire pour payer des avances sur les cotisations d'assurance sociale et d'assurance maladie, et tenir des registres fiscaux afin de payer des impôts. Les individus qui entreprennent en tant que personnes physiques sont les travailleurs indépendants appelés « OSVČ » (en tchèque : *osoba samostatně výdělečně činná*).

En République tchèque, il est possible d'entreprendre avec une **licence professionnelle**, mais elle peut également être créée sur la base **d'autres licences spéciales conformément à des réglementations spécifiques** (comme les médecins, les conseillers fiscaux, les avocats, etc.).

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE INDÉPENDANTE

L'exercice des activités professionnelles indépendantes est régi par la loi sur les activités professionnelles indépendantes (en tchèque appelé aussi *« živnostenský zákon »*) dans sa version modifiée. Les départements des activités professionnelles des administrations municipales ou communales s'occupent de toutes les questions liées à l'exercice des activités professionnelles indépendantes.

Comment déposer une demande de licence professionnelle ?

Pour démarrer une entreprise en tant que travailleur indépendant (OSVČ), vous pouvez vous rendre en personne au bureau des activités professionnelles, envoyer votre demande par courrier ou la soumettre électroniquement (avec une signature électronique qualifiée ou dans la boîte aux lettres électronique de cet office). Vous pouvez également déposer votre demande en personne via **Czech POINT**. Les frais s'élèvent à 1000 CZK et sont payables en espèces, généralement au guichet du bureau ou par virement bancaire. Le bureau vous délivrera la licence professionnelle pour le secteur et le type d'activité que vous souhaitez exercer. Vous obtiendrez également un **extrait du registre commercial** au bureau des activités professionnelles.

Pour obtenir une licence professionnelle, vous devez remplir les conditions suivantes :

- avoir au moins 18 ans.
- être en pleine capacité juridique.
- avoir un casier judiciaire vierge – à prouver avec un **extrait du casier judiciaire** délivré par l'organisme compétent de l'État dont vous êtes citoyen (datant de moins de 3 mois), accompagné d'une traduction certifiée.
- pour certaines activités, avoir une aptitude professionnelle (formation ou expérience professionnelle).

Les activités professionnelles indépendantes sont divisées en activités **non-réglementées** (**activités artisanales**, **activités liées à une aptitude professionnelle**, **activités libres**) nécessitant uniquement une déclaration, et les activités réglementées qui sont soumises à une **concession**. Dans le cas des activités libres, vous n'avez pas besoin de prouver une formation professionnelle particulière. Cela inclut par exemple la fabrication de vêtements, les services d'hébergement, le commerce de détail, la photographie, la traduction et l'interprétation, etc. Pour les activités artisanales et les activités liées

à une aptitude professionnelle, vous avez besoin d'une formation professionnelle ou d'une expérience dans le domaine. Vous pouvez trouver une liste complète des activités professionnelles indépendantes, ainsi que des informations sur la manière d'obtenir une licence professionnelle, sur le site **businessinfo.cz**.

De plus, vous serez invité(e) à prouver **la légalité de votre séjour** en République tchèque.

Chaque entrepreneur exerçant une activité professionnelle indépendante doit avoir son siège social en République tchèque. C'est pourquoi vous devrez présenter **la lettre d'autorisation de domiciliation de l'entreprise écrite par le propriétaire du bâtiment (appartement)**.

ÉTAPE 2 : **S'inscrire pour payer des cotisations d'assurance sociale et d'assurance maladie.**

Au bureau des activités professionnelles, vous remplirez le **formulaire d'inscription unique**. Le bureau des activités professionnelles transmettra ensuite vos informations aux autres autorités compétentes – la caisse d'assurance maladie, l'administration de la sécurité sociale et l'administration fiscale.

Vous pouvez exercer une activité professionnelle indépendante en tant qu'activité principale ou secondaire (par exemple, en étudiant, en travaillant, etc.). Cela détermine le montant des cotisations à payer pour l'assurance maladie et sociale.

Astuce : Les points de contact uniques vous fourniront gratuitement les informations nécessaires (y compris en anglais) pour démarrer une entreprise en République tchèque et vous donneront les coordonnées des autorités compétentes. Ils peuvent également transmettre votre demande de licence professionnelle ou vos déclarations aux autorités concernées en matière d'assurance maladie et sociale. Vous pouvez trouver les contacts des différents bureaux sur le site **businessinfo.cz**, et vous pouvez également utiliser le **formulaire** en ligne pour poser des questions.

OBLIGATIONS LIÉES À UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE INDÉPENDANTE

Chaque entrepreneur est tenu d'indiquer correctement sur les documents commerciaux son nom, son siège social ainsi qu'une mention indiquant son inscription au registre des activités professionnelles, y compris son numéro d'identification. Il doit régulièrement verser des acomptes pour l'assurance maladie et sociale, et s'il n'est pas enregistré dans le régime forfaitaire (voir ci-dessous), il doit également soumettre une déclaration d'impôts et payer des impôts.

Assurance maladie

Toute personne qui réside en République tchèque est tenue, par la loi, d'avoir une assurance maladie.

Contrairement aux salariés, les travailleurs indépendants (OSVČ) et les entrepreneurs sont tenus de payer mensuellement leurs propres cotisations à l'assurance maladie et à la sécurité sociale.

Les ressortissants étrangers résidant en République tchèque sur la base d'un visa de longue durée ou d'un permis de séjour de longue durée mention entreprise (hormis les exceptions découlant des conventions internationales, par exemple les ressortissants des États-Unis) n'ont pas le droit à la participation au système public de l'assurance maladie et doivent payer une **assurance maladie complète**. Dans ce cas-ci, les primes d'assurance ne se paient pas mensuellement comme le font les entrepreneurs dépendant du système d'assurance maladie public. Un paiement global se fait pour une période de temps définie (d'habitude, il s'agit de toute la durée prévue du séjour de la personne). Contrairement à cela, les entrepreneurs dépendant du système d'assurance maladie paient les cotisations correspondantes sous forme d'acomptes mensuels.

Sécurité sociale

La sécurité sociale a trois composantes : assurance sociale, aide sociale publique, aide sociale. Ces trois parties sont interconnectées et forment un ensemble.

Le système d'assurance sociale comprend l'assurance retraite, la contribution à la politique de l'emploi et l'assurance maladie. L'assurance sociale est destinée uniquement au paiement des dépenses du budget d'État liés aux domaines suivants :

- pensions (pensions de retraite, pensions d'orphelin, pensions de veuvage, allocation aux adultes handicapés),

- allocations chômage destinées aux chômeurs enregistrés à l'Office du travail tchèque qui remplissent les conditions et d'autres frais dépensés aux activités visant à garantir le droit à l'emploi pour tous,
- assurance maladie (indemnité journalière de maladie, allocation d'accompagnement d'une personne malade, indemnité en cas d'écartement du travail à cause de la grossesse, allocation de maternité).

L'Administration de la sécurité sociale tchèque (ČSSZ – *Česká správa sociálního zabezpečení*) est l'autorité compétente pour les questions liées à la sécurité sociale. Il s'agit de la plus grande institution financière du secteur social. Elle est chargée du paiement des retraites et des indemnités journalières de maladie. L'Administration de la sécurité sociale tchèque (ČSSZ) gère l'Administration de la sécurité sociale régionale (OSSZ) et son antenne pragoise (PSSZ).

Les travailleurs indépendants (OSVČ) ont l'obligation de participer à l'assurance retraite et de contribuer à la politique de l'emploi. L'assurance arrêt maladie est volontaire, néanmoins, en cas d'arrêt maladie, les entrepreneurs qui ne les paient pas n'ont pas droit aux allocations. Il s'agit par exemple de *l'indemnité journalière de maladie* (en cas d'arrêt maladie), de *l'allocation de maternité* (pour les soins de votre nouveau-né) ou de *l'indemnité journalière de congé paternité* (pour les pères qui s'occupent de leur nouveau-né).

Tout ressortissant étranger titulaire d'une licence pour l'exercice d'activités professionnelles indépendantes doit s'enregistrer à l'antenne régionale de l'administration tchèque de la sécurité sociale (OSSZ). Les documents à présenter sont les suivants : pièce d'identité, titre de séjour, extrait du registre des activités professionnelles. Tout changement lié à l'exercice des activités professionnelles indépendantes (date de début/fin des activités ou leur suspension) doit être annoncé à l'OSSZ correspondante **avant le huitième jour du mois suivant le mois** où le changement intervient.

Paiement des cotisations d'assurance

L'OSSZ délivre une attestation d'enregistrement, ainsi qu'un numéro de référence variable nécessaire pour le **paiement des cotisations d'assurance**. Les paiements prennent d'habitude la forme d'acomptes mensuels. La délivrance de la licence pour l'exercice des activités professionnelles indépendantes est le fait générateur de l'obligation de payer les cotisations à la sécurité sociale **entre le 1er et le 20e jour du mois qui suit**. Il faut faire les paiements à temps (par exemple le paiement pour le mois de mai doit être crédité sur le compte de la ČSSZ le 20 juin au plus tard) !

Chaque année, les entrepreneurs présentent un **récapitulatif complet des recettes et des dépenses** dans un délai d'un mois maximum suivant le dépôt de la déclaration d'impôts à l'administration fiscale.

Attention ! Les ressortissants étrangers titulaires du permis de séjour mention entrepreneuriat ne doivent pas annuler leur enregistrement à l'OSSZ et ce même pas dans le cas où ils ne seraient pas actifs, n'auraient pas de revenu, ne se trouveraient pas en République tchèque, etc. Des dettes vis-à-vis de l'OSSZ risquent d'entrainer l'annulation de votre titre de séjour ou de votre visa !

Évitez d'avoir des dettes vis-à-vis de l'OSSZ. Dans le cas contraire, votre titre de séjour ou votre visa de longue durée pourrait ne plus être prolongé.

Même les représentants et les membres des sociétés ou des coopératives ont l'obligation de participer à l'assurance sociale s'ils ont un revenu mensuel minimal fixé par la loi (3500 CZK).

TAXES ET IMPÔTS – ADMINISTRATION FISCALE

Les ressortissants étrangers, titulaires de licences pour l'exercice des activités professionnelles indépendantes, sont tenus de s'enregistrer à l'administration fiscale (Finanční úřad, FÚ) compétente pour leur adresse professionnelle (il s'agit d'habitude du domicile). L'administration fiscale délivre dans un délai de 30 jours suivant l'enregistrement une attestation de celui-ci et un numéro d'identification fiscale (en tchèque : *daňové identifikační číslo, abrégé « DIČ »*).

Tous les travailleurs indépendants (OSVČ), sauf quelques exceptions, ont **l'obligation de tenir un registre de revenus et de dépenses**. Ce dernier doit être bien organisé pour qu'il soit facile de calculer l'assiette fiscale et pour que l'inspection de l'administration fiscale puisse vérifier ce calcul. De plus, les travailleurs indépendants (OSVČ) ont l'obligation de **soumettre leur déclaration d'impôts** avant le 31 mars de l'année qui suit, et ce même s'ils ont exercé leur activité pendant moins d'un an ou même s'ils n'ont eu aucun revenu du tout (par exemple, si un ressortissant étranger exerce une activité en 2023, il doit soumettre sa déclaration d'impôts pour l'année 2023 avant le 31 mars 2024).

Le travailleur indépendant (OSVČ) doit payer l'impôt sur le revenu en fonction des valeurs indiquées dans la déclaration d'impôts. Une dette fiscale éventuelle, tout comme

Attention ! À partir du 1er janvier 2021, les travailleurs indépendants (OSVČ) peuvent opter pour le régime forfaitaire auprès des autorités fiscales. Le régime forfaitaire implique une imposition globale des revenus, des cotisations d'assurance retraite et de l'assurance maladie, ainsi que des contributions pour la politique de l'emploi et de l'assurance maladie dans un forfait global. Dans ce cas, il n'est plus nécessaire de soumettre une déclaration d'impôts.

une dette à la sécurité sociale, peut être considéré par le ministère de l'Intérieur (OAMP) comme une raison pour ne plus prolonger votre titre de séjour ou votre visa de longue durée.

RISQUES ET PROTECTION

Il y a une grande différence entre l'entrepreneuriat et le travail salarié. Il se peut que vous soyez convaincu(e) d'être un entrepreneur mais, en fait, vous exercez une activité qui est, selon la loi tchèque, considérée comme une activité dépendante (emploi). Dans ce cas, vous risquez des amendes importantes pour le contournement de la loi sur l'emploi.

Si vous souhaitez prolonger votre séjour, vous devez prouver que vous disposez des ressources financières suffisantes et que vous n'avez pas de dettes envers l'assurance maladie et la sécurité sociale. Il est donc déconseillé d'exercer des activités professionnelles indépendantes dans le seul but d'obtenir un permis de séjour, car du point de vue de la législation, ce séjour serait considéré comme illégal.

DIFFÉRENCE ENTRE L'ENTREPRENEURIAT ET LE SALARIAT

Comme mentionné précédemment, une personne physique en tant qu'entrepreneur travaille pour lui-même, en son nom propre et sous sa propre responsabilité, sans avoir de supérieur hiérarchique. L'entrepreneur choisit lui-même les commandes qu'il réalisera, détermine ses horaires de travail et se procure ses propres outils de travail ainsi que tout ce qui est nécessaire à son activité. Il réalise généralement plusieurs commandes et ne dépend pas d'un seul client. Il a la responsabilité de verser les acomptes d'assurance maladie et d'assurance sociale pour lui-même et tient ses propres registres fiscaux.

En revanche, un employé est celui qui exerce une **activité dépendante – il a un supérieur hiérarchique (employeur) auquel il est subordonné** et effectue son travail au nom de l'employeur, en suivant ses instructions. L'activité dépendante doit être exercée contre un salaire ou une rémunération pour le travail, aux frais et sous la responsabilité de l'employeur, pendant les heures de travail sur le lieu de travail de l'employeur ou éventuellement à un autre endroit convenu. L'employé travaille en vertu d'un contrat de travail ou d'un contrat voisin du contrat de travail (DPP, DPČ) qui doit toujours être écrit.

Vous devriez être attentif/attentive à la différence entre l'entrepreneuriat et l'emploi. Assurez-vous que les conditions de votre entreprise sont conformes aux lois tchèques en vigueur. Si votre activité commerciale présente des caractéristiques plus proches d'une activité dépendante, vous devriez conclure un contrat de travail ou un contrat voisin du contrat de travail (DPP, DPČ) avec votre employeur. Travailler en apparence en tant que « prestataire » (sur la base d'une licence professionnelle) pour votre employeur constitue une manière de contourner la loi. En cas de contrôle, par exemple, par l'inspection du travail, vous pourriez non seulement être soumis à une amende élevée, mais vous risqueriez aussi le non-renouvellement ou l'annulation de votre permis de séjour. Si vous n'êtes pas sûr(e) que cela ne relève pas de ce type d'emploi dissimulé (également appelé « salariat déguisé »), vous devriez consulter gratuitement un conseiller juridique.

RENSEIGNEMENTS ET AIDE

Entreprendre en République tchèque – reseignements, législation :
Ministère de l'Industrie et du Commerce
www.mpo.cz

Portail officiel pour l'entrepreneuriat et l'export
www.businessinfo.cz

Délivrance des licences pour l'exercice des activités professionnelles indépendantes :
Bureaux des activités professionnelles (des administrations municipales)
www.statnisprava.cz/rstsp/ciselniky.nsf/i/d0056

Santé publique, assurance maladie, renseignements et législation :
Ministère de la Santé
www.mzcr.cz

Système social, renseignements et législation :
Ministère du Travail et des Affaires sociales
www.mpsv.cz

Sécurité sociale, renseignements et législation :
Administration tchèque de la sécurité sociale
www.cssz.cz

Finances publiques, impôts et douane :
Ministère des Finances
www.mfcr.cz

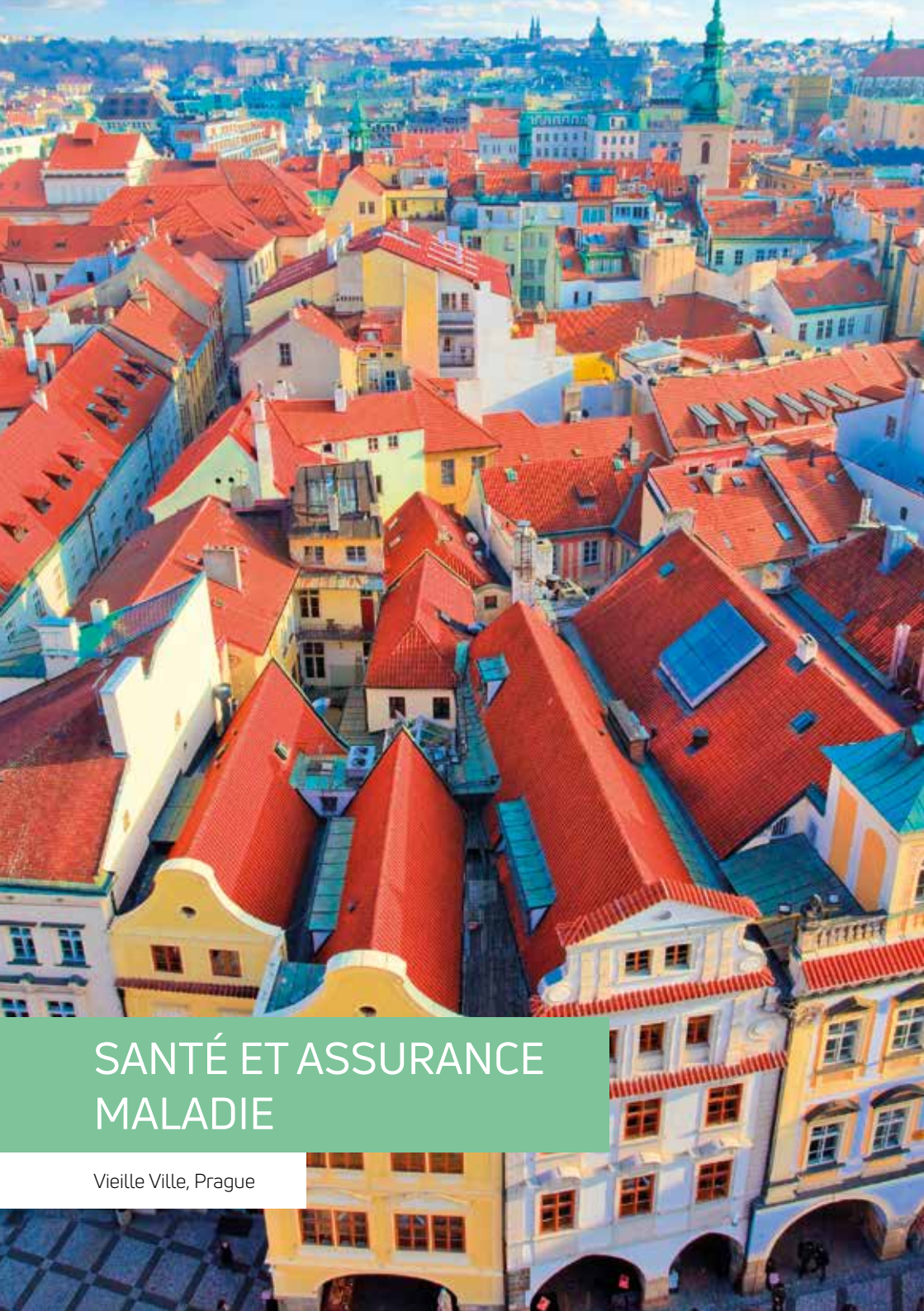

SANTÉ ET ASSURANCE MALADIE

Vieille Ville, Prague

ADMINISTRATIONS

Santé en République tchèque, assurance maladie, renseignements, législation :
Ministère de la Santé

SANTÉ PUBLIQUE

Toute personne qui réside en République tchèque est tenue, par la loi, d'avoir une assurance maladie. Dans ce chapitre, vous trouverez les informations de base relatives à l'assurance maladie. Néanmoins, il y a beaucoup d'exceptions dans ce domaine, c'est pourquoi nous vous recommandons de consulter un(e) assistant(e) social(e) ou des juristes des centres d'intégration ou des organismes à but non lucratif en ce qui concerne votre situation individuelle (leurs coordonnées sont à trouver à la fin de cette publication).

L'assurance maladie en République tchèque existe sous deux formes – publique et commerciale (également appelée « contractuelle »).

L'assurance maladie publique fonctionne sur le principe de la solidarité. Cela signifie que toutes les personnes économiquement actives contribuent régulièrement au système d'assurance maladie publique pour pouvoir en bénéficier si nécessaire. Sur la base du système d'assurance maladie publique, des soins médicaux sont fournis gratuitement.

Les ressortissants étrangers souhaitant séjourner plus de 90 jours, qui n'ont pas le droit à la participation au système public de l'assurance maladie ou dont les soins médicaux ne sont pas couverts selon d'autres termes reconnus par la loi, doivent souscrire une assurance maladie exclusivement auprès de la caisse d'assurance maladie Pojišťovna VZP, a. s. Pour la portée et le lieu d'application, les soins médicaux sont fournis en fonction des conditions contractuelles définies par cette caisse d'assurance maladie.

ASSURANCE MALADIE PUBLIQUE

L'assurance maladie publique est régie par la loi sur l'assurance maladie publique. Elle est en général plus avantageuse car elle couvre les soins médicaux avec une portée plus élargie et s'applique en principe à tous les établissements fournissant des soins médicaux (à l'exception des établissements spécialisés privés comme par exemple la chirurgie plastique, la stomatologie, et autres). L'assurance maladie publique peut être fournie par les caisses d'assurance possédant une autorisation spéciale d'État.

Selon l'article mentionné ci-dessus, le système de l'assurance maladie publique concerne :

- les ressortissants étrangers ayant un permis de séjour permanent ;
- les employés étrangers n'ayant pas un permis de séjour permanent sur le territoire tchèque, mais dont l'employeur a son siège social ou un permis de séjour permanent en République tchèque,
- les ressortissants de l'Union européenne et les membres de leur famille (sous certaines conditions),
- les enfants des ressortissants étrangers ayant un permis de séjour permanent ou un permis de séjour de longue durée qui sont nés en République tchèque jusqu'à la fin du mois calendaire où ils ont eu 60 jours (ensuite, le type d'assurance maladie qui sera proposé pour ces enfants dépendra du permis de séjour qu'ils auront reçu, par conséquent nous vous recommandons de vous adresser sans délai sur ce sujet aux assistants des centres d'intégration qui sauront vous renseigner).
- autres groupes spécifiques selon les conventions internationales conclues avec la République tchèque.

ASSURANCE MALADIE COMMERCIALE

L'assurance maladie commerciale est une relation tout à fait privée entre un assuré et la caisse d'assurance maladie Pojišťovna VZP, a. s. Elle est destinée en principe à tout ressortissant étranger (ou à tout demandeur de permis de séjour) séjournant en République tchèque et n'ayant pas le droit à l'assurance maladie publique. Il s'agit par exemple du ressortissant étranger titulaire d'un visa de longue durée ou d'un permis de séjour de longue durée (motif du séjour – entrepreneuriat, études, raisons familiales, etc.).

Il existe en principe deux types d'assurance commerciale – **l'assurance soins d'urgence** (ou « assurance voyage ») et **l'assurance maladie complète** qui couvre les « soins médicaux complets ».

Assurance soins d'urgence ou « assurance voyage »

Tout ressortissant étranger, qui a soumis une demande d'un visa de longue durée ou d'un permis de séjour de longue durée auprès de la **représentation diplomatique tchèque**, est obligé de contracter une **assurance commerciale. Il est possible de contracter l'assurance soins d'urgence pour les 90 premiers jours du séjour. Dans ce cas, il est également nécessaire de fournir une preuve que vous avez contracté une assurance maladie complète avec la caisse d'assurance maladie Pojišťovna VZP, a. s. jusqu'à la fin de votre séjour. Vous pouvez également fournir un document**

attestant que vous avez contracté une assurance maladie complète avec la caisse d'assurance maladie Pojišťovna VZP, a. s. pour toute la durée de votre séjour.

Les exigences liées à l'assurance voyage pour un séjour jusqu'à 90 jours (visa Schengen) seront définies par le règlement de l'Union européenne, appelé le code des visas.

Assurance maladie complète

En cas de demande d'un visa de séjour dont la durée est supérieure à 90 jours, de demande de prolongation de validité et de durée du permis de séjour sur ce visa, de délivrance de permis de séjour de longue durée ou de demande de prolongation de validité du permis de séjour de longue durée (dans les cas définis par la loi), il est indispensable que le document sur l'assurance voyage indique que celle-ci est contractée dans le cadre d'une **assurance maladie complète** auprès de la caisse d'assurance maladie Pojišťovna VZP, a. s.

L'assurance maladie complète signifie que les soins médicaux vous sont fournis sans que vous deviez directement payer les coûts liés au traitement. Les soins médicaux préventifs, les soins dispensaires (c'est-à-dire continus) et les soins pendant la grossesse de la mère assurée et après l'accouchement de son enfant ne doivent pas être exclus de ce type d'assurance.

Un document justifiant d'une couverture par une assurance maladie complète n'est pas demandé à condition que vous puissiez attester que tous les coûts liés aux soins médicaux fournis seront couverts sur la base de la convention internationale ou seront couverts autrement – sur un engagement écrit d'une personne morale, de l'autorité publique ou sur un engagement qui fait partie de l'invitation vérifiée par la police.

L'assurance maladie complète doit être payée tout au long de la durée du séjour prévu. Par conséquent, il se peut que le montant à payer en une seule fois soit relativement élevé selon la durée du séjour. Le montant de la prime d'assurance est déterminé par les caisses d'assurance en fonction de l'âge de l'assuré, de son historique médical ou des offres spéciales.

ASSURANCE MALADIE EN CAS DE SÉJOUR À L'ÉTRANGER

L'assurance commerciale est prépayée, c'est pourquoi il n'est pas possible de l'annuler ou de l'interrompre si vous voyagez à l'étranger. En revanche, il est possible d'annuler l'assurance maladie publique (si vous êtes employé(e) ou titulaire du permis de séjour permanent) en cas de séjour à l'étranger dont la durée est prévue pour plus de 6 mois.

Si vous décidez de demander l'interruption de votre assurance maladie, vous devez attester auprès de la caisse d'assurance maladie, dès votre retour en République tchèque, que vous avez bien contracté une assurance à l'étranger pendant la durée de votre séjour à l'étranger. Dans le cas contraire, la caisse d'assurance vous demandera de payer rétrospectivement l'assurance correspondant à la durée de votre absence.

SANTÉ PUBLIQUE ET ASSURANCE MALADIE

Il est recommandé de se munir d'une liste de médecins et d'établissements de santé contractuels auprès de la caisse d'assurance maladie. Ceci est le cas de l'assurance maladie publique où la plupart des établissements de santé sont contractuels. Néanmoins, en cas d'assurance commerciale, l'offre est limitée au nombre de médecins et d'établissements de santé ayant contracté une police d'assurance, par conséquent vous aurez besoin de cette liste.

Si vous êtes titulaire d'une assurance commerciale et que vous rendez visite à un médecin ou que vous vous rendez dans un établissement qui n'a pas de contrat avec la caisse d'assurance Pojišťovna VZP, a. s. sur la prestation des soins médicaux, vous serez obligé(e) de payer le traitement demandé. Dans le cas contraire, à l'exception du danger immédiat pour la vie ou la santé, il est très probable que le traitement ne vous sera pas fourni.

Pour cette raison, en cas d'assurance commerciale, lisez attentivement les conditions contractuelles pour savoir quels types de soins médicaux votre caisse d'assurance maladie rembourse. Ainsi, vous éviterez de vous voir refuser le remboursement après avoir subi une opération.

Il peut arriver (surtout en cas d'assurance commerciale) que votre médecin vous demande de payer en liquide pour le traitement. Dans ce cas-là, demandez-lui d'établir un bulletin de santé, une facture et un ticket de caisse et la caisse d'assurance vous remboursera rétrospectivement les frais de soins.

Dans le cas où vous seriez obligé(e) d'aller chercher une aide médicale hors des heures de consultation (le plus souvent le soir, la nuit, pendant les jours fériés ou les weekends), vous devriez savoir qu'en République tchèque, il faut effectuer un **paiement administratif de 90 couronnes** pour les soins auprès du service des urgences médicaux et dentaires.

SANTÉ – ENFANTS ET FEMMES ENCEINTES

Les femmes enceintes prennent des consultations régulières dans un bureau de consultation pour femmes enceintes et en gynécologie.

Les femmes doivent s'enregistrer dans l'une des maternités sélectionnées suffisamment longtemps à l'avance. Le personnel du bureau de consultation pour femmes enceintes vous guidera également dans les diverses démarches comme l'inscription à la maternité, la déclaration du nom de l'enfant auprès du registre d'état civil, l'obtention des allocations familiales, etc.

Les enfants en République tchèque rendent visite à un médecin infantile (pédiatre).

Si la femme enceinte n'a pas le droit à la participation à l'assurance maladie publique (dans le cas où elle serait titulaire d'un visa de longue durée ou d'un permis de longue durée, mais sans être employée), il est recommandé de contracter une assurance spécialement destinée aux femmes enceintes (habituellement une offre spéciale pour les femmes enceintes/la mère et l'enfant) qui se rapporte à des soins avant, pendant et après l'accouchement et ce, aussi bien pour la mère que pour le nouveau-né. En contractant ce type d'assurance, vous éviterez les frais éventuels liés à la grossesse à risque ou à l'accouchement qui peuvent s'élever à quelques centaines de milliers de couronnes.

ASSURANCE MALADIE DES ENFANTS ET DES FEMMES ENCEINTES – SITUATIONS POSSIBLES

A. **La femme bénéficie d'une assurance commerciale**
   Ce n'est pas une obligation, mais il vaut mieux contracter une assurance supplémentaire pour des soins liés à l'accouchement. L'enfant est assuré grâce à cette assurance jusqu'à ce que sa mère et lui quittent l'hôpital.

Cette assurance couvre les visites avant accouchement, les examens ordinaires, l'accouchement lui-même, les soins du nouveau-né, etc.

La durée minimale de l'assurance est habituellement de 12 mois. Il faut cependant faire attention au délai de carence – dans le cas de certaines caisses d'assurance, cela peut aller jusqu'à 3 mois et cela signifie que les soins ne seront remboursés que 3 mois après la validation du contrat.

Certaines caisses d'assurance peuvent également limiter l'assurance en fonction de l'âge de la mère (limite inférieure et supérieure).

Un enfant né en République tchèque devient assuré par l'assurance maladie publique dès le jour de sa naissance jusqu'à la fin du mois calendaire où il a eu 60 jours. L'assurance est payée par les parents. Vous devez notifier la naissance de votre enfant auprès de la caisse d'assurance maladie de son père jusqu'au 8ème jour après sa naissance. Si le père n'est pas couvert par l'assurance maladie publique en République tchèque, il est nécessaire de notifier la naissance de votre enfant à la caisse d'assurance maladie VZP ČR.

B. **La femme bénéficie d'une assurance maladie publique et elle (ou le père de l'enfant) n'ont pas un permis de séjour permanent**
La femme n'est pas obligée de contracter une assurance supplémentaire pour des soins liés à l'accouchement. Son enfant sera assuré par l'assurance maladie publique dès le premier jour de sa naissance jusqu'à la fin du mois calendaire où il a eu 60 jours (il est nécessaire de notifier la naissance de votre enfant à la caisse d'assurance maladie) – voir le paragraphe ci-dessus. Il est également nécessaire de contracter une assurance commerciale pour l'enfant, valide dès le jour qui suit la période couverte par l'assurance maladie publique auprès de la Pojišťovna VZP, a. s.

C. **La femme bénéficie d'une assurance maladie publique et elle (ou le père de l'enfant) ont un permis de séjour permanent**
La femme n'est pas obligée de contracter une assurance supplémentaire pour des soins liés à l'accouchement. Si les parents de l'enfant (sa mère ou son père) soumettent une demande de permis de séjour permanent pour son enfant jusqu'au 60è jour après sa naissance, leur enfant sera couvert dès le jour de sa naissance par l'assurance maladie publique tout comme l'un de ses parents, et cela pendant toute la durée de la procédure liée à la demande de permis de séjour permanent soumise pour cet enfant

SOINS MÉDICAUX, SOINS SPÉCIALISÉS ET SOINS D'URGENCE

Chacun devrait être enregistré auprès d'un médecin généraliste qui connaît son histoire médicale, qui lui fournit des soins médicaux ordinaires et qui le renvoie vers un spécialiste en cas de besoin.

Enregistrez-vous auprès de votre médecin généraliste dès que possible afin d'éviter des recherches compliquées de soins d'urgence dans le cas où vous en auriez besoin ! Les centres d'intégration peuvent vous aider à trouver un médecin généraliste (voir les contacts dans le chapitre **Contacts**).

Si vous souhaitez bénéficier des services d'un médecin spécialiste, il est nécessaire que vous ayez une recommandation de votre médecin généraliste.

Des médecins spécialistes (gynécologues, dentistes) peuvent refuser de vous accueillir en raison d'une capacité remplie, par conséquent vous vous trouverez dans l'obligation de chercher un autre spécialiste.

Dans le cas où vous auriez besoin de soins médicaux en dehors de vos horaires de travail, vous pouvez vous adresser à l'une des urgences (services des urgences médicaux ou dentaires pour adultes ou pour enfants).

RENSEIGNEMENTS ET AIDE

Santé publique en République tchèque, assurance maladie, informations, législation : Ministère de la Santé publique
www.mzcr.cz

Informations sur les droits des patients et le droit médical
www.ferovanemocnice.cz

Recherche de médecins selon la spécialisation et la région
www.znamylekar.cz

SYSTÈME SOCIAL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Rue pittoresque dans la ville de Znojmo, Moravie-du-Sud

ADMINISTRATIONS, RENSEIGNEMENTS

Système sociale, informations, législation, contrats bilatéraux sur la sécurité sociale
Ministère du Travail et des Affaires sociales
www.mpsv.cz

Sécurité sociale, informations, aperçu des contrats bilatéraux sur la sécurité sociale, contacts
Administration tchèque de la sécurité sociale (La ČSSZ)
www.cssz.cz

SÉCURITÉ SOCIALE EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

La sécurité sociale est un système qui permet d'éviter, d'atténuer et de s'accommoder d'une situation sociale défavorable. Elle fonctionne sur le principe de la solidarité (les personnes économiquement actives contribuent pour les personnes économiquement inactives), sur le principe de la subsidiarité (aide/support) et de la participation (complicité).

La sécurité sociale est composée de trois niveaux, à savoir les **allocations sociales** (assurance sociale, aide sociale publique et aide sociale), les **services sociaux** (institués par des autorités ou par des organismes non gouvernementaux) et les **asiles sociaux** (logement social). Ces trois niveaux constituent un ensemble mutuellement interconnecté et complémentaire.

La sécurité sociale en République tchèque est du domaine de **l'Administration tchèque de la sécurité sociale (La ČSSZ)**. Elle s'occupe notamment du paiement des pensions de retraite et des indemnités journalières de maladie. Elle dépend du **ministère du Travail et des Affaires sociales**. Le **ministère du Travail et des Affaires sociales** gère **l'Office du travail de la République tchèque** (ses antennes régionales et son bureau de contact), qui s'occupe des questions de l'emploi, du règlement de l'aide sociale publique, des allocations aux personnes en situation de dénuement et des allocations aux adultes handicapés.

SYSTÈME DE L'ASSURANCE SOCIALE EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Le système de l'assurance sociale comprend l'assurance liée à la retraite, à la contribution à la politique de l'emploi et à l'assurance maladie. L'assurance sociale est destinée au financement des dépenses du budget de l'État lié :

- aux allocations de l'assurance retraite (pension de retraite, allocation aux adultes handicapés, pension de veuvage et pension d'orphelin),
- à l'allocation chômage que reçoivent les demandeurs d'emploi et à d'autres dépenses découlant de l'assurance du droit sur l'emploi,
- aux allocations d'assurance maladie (indemnité journalière de maladie, allocation d'accompagnement d'une personne malade, indemnité en cas d'écartement du travail à cause de la grossesse et la maternité, allocation de maternité).

Toute personne économiquement active, que ce soit un travailleur dépendant (salarié) ou un travailleur indépendant (OSVČ) est obligé de participer au système de l'assurance sociale. À cet égard, c'est l'employeur qui inscrit ses employés au système de l'assurance sociale. Les travailleurs indépendants (OSVČ) s'inscrivent eux-mêmes.

Comme mentionné précédemment dans la partie Entrepreneuriat, les travailleurs indépendants (OSVČ) remplissant les conditions légales sont obligés de participer à l'assurance retraite et de contribuer financièrement à la politique d'État de l'emploi. L'assurance maladie est volontaire, c'est pourquoi le travailleur indépendant (OSVČ) doit lui-même s'inscrire, annuler son inscription et signaler tout changement.

CONVENTIONS INTERNATIONALES BILATÉRALES SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE

La sécurité sociale, à tous les égards, est toujours une affaire purement nationale. Néanmoins, certaines formes de la sécurité sociale peuvent être également offertes aux étrangers remplissant les conditions légales.

Avec la mondialisation de plus en plus croissante, beaucoup de personnes migrent vers des pays étrangers. La République tchèque coordonne son système social avec d'autres pays. L'objectif est d'empêcher la menace des droits des personnes à la sécurité sociale en raison de leur migration à travers les frontières. Sur le site du ministère du Travail et des Affaires sociales, dans la partie Relations internationales, vous trouverez une liste des conventions internationales sur la sécurité sociale et des domaines de la sécurité sociale concernés. Il s'agit concrètement des contrats conclus entre la République tchèque et les pays suivants : Albanie, Australie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chili, Corée, Etats-Unis, Inde, Israël, Japon, Macédoine du Nord, Moldavie, Monténégro, Serbie, Syrie, Tunisie, Turquie et Ukraine. Un aperçu plus détaillé de tous les contrats est disponible sur les liens mentionnés plus bas.

Les acomptes sur les cotisations d'assurance déjà payées ne peuvent pas être remboursées à l'assuré si celui-ci revient dans son pays d'origine. Il est possible de recevoir de l'argent payé au système de la sécurité sociale uniquement aux termes des conventions internationales, par exemple sous forme de retraite.

RENSEIGNEMENTS ET AIDE

Système social, informations, législation, conventions bilatérales sur la sécurité sociale
Ministère du Travail et des Affaires sociales
www.mpsv.cz

Sécurité sociale, informations, aperçu des conventions bilatérales sur la sécurité sociale, contacts
Administration tchèque de la sécurité sociale (ČSSZ)
www.cssz.cz

Liste des conventions bilatérales sur la sécurité sociale conclue avec la République tchèque
www.cssz.cz/cz/mezinarodni-smlouvy/smlouvy-uzavrene-cr/prehled-smluv.htm

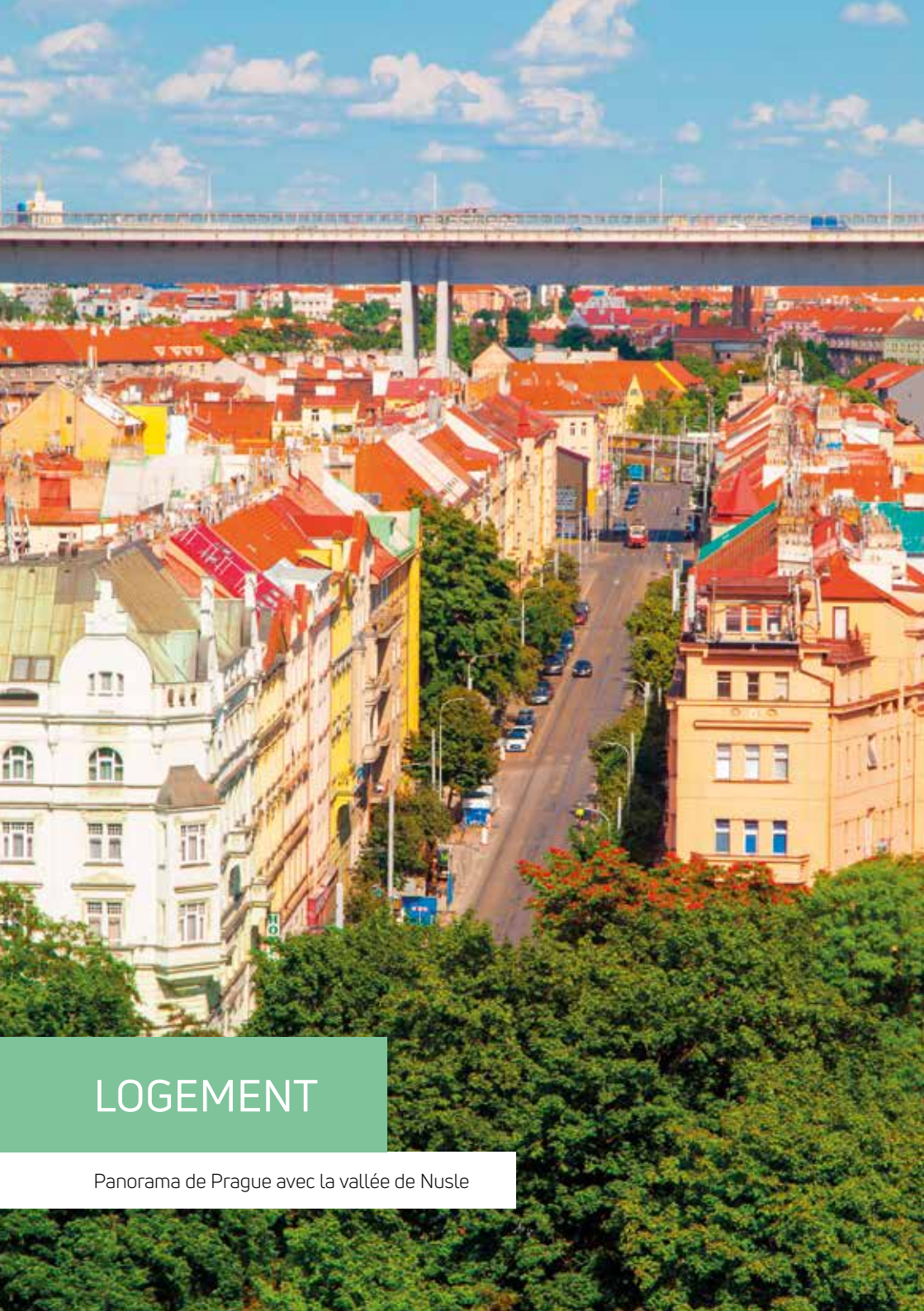

LOGEMENT

Panorama de Prague avec la vallée de Nusle

POSSIBILITÉS DE LOGEMENT EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Les formes de logement disponibles en République tchèque ne sont probablement pas très différentes par rapport aux autres pays. Parmi les formes de logement permanent, nous comptons le propre logement (ou le logement coopératif) et le logement dans un appartement ou dans une maison louée. D'autres formes sont la location ou la sous-location, les différents centres d'hébergement et les résidences universitaires qui sont destinées surtout aux étudiants

Ce qu'il est important de savoir, c'est que les ressortissants étrangers séjournant en République tchèque peuvent acquérir un bien immobilier sans limitation de durée. Cependant la seule acquisition d'un bien immobilier n'ouvre pas droit à l'obtention d'un permis de séjour en République tchèque.

RECHERCHE D'UNE MAISON OU D'UN APPARTEMENT

Pour la recherche d'une maison ou d'un appartement vous pouvez utiliser une large gamme de sites d'annonces ou d'imprimés (par exemple le site d'annonces « Annonce ») et de réseaux sociaux. Vous pouvez également profiter de services auprès d'agences immobilières.

Les services proposés par les agences immobilières sont payants et la qualité des services et le montant des prix peuvent être différents. C'est pourquoi il est recommandé de

lire les critiques et les opinions sur l'agence immobilière sélectionnée ou de comparer les offres de plusieurs agences immobilières. Dans le cas d'une visite d'un appartement, il faut d'habitude payer des **frais de réservation** qui devraient vous assurer la possibilité de le louer (ou de l'acheter) en priorité. Lors de la conclusion d'un contrat de bail, vous devrez payer une **« caution »** (**aussi appelé en tchèque « kauce »** ou **« jistota »**), qui peut s'élever au triple du prix du loyer mensuel. Cette caution est payée au propriétaire (au bailleur de l'appartement/de la maison) qui est obligé d'accuser réception de ce paiement par écrit. Le propriétaire (le bailleur) est obligé de vous rendre la caution à la fin du contrat de bail, mais il a le droit de vous déduire des impayés qui doivent être bien justifiés (arriérés de loyer et des charges afférentes aux services comme la consommation d'eau, le chauffage, la collecte des ordures, et autres).

CONTRATS DE BAIL

Location

La location désigne une relation contractuelle entre le propriétaire (bailleur) et vous en tant que locataire. Cette relation de location se forme à la suite de la signature d'un contrat de bail qui doit être rédigé par écrit et qui doit comprendre les éléments essentiels (tel que la désignation des parties contractantes, le numéro de l'appartement ou du bâtiment, l'équipement, le cadre d'emploi, la méthode du calcul de loyer, et autres). Si la durée de la location n'est pas précisée par le contrat, on considère que celui-ci est conclu à durée indéterminée.

Il est interdit de conclure dans le contrat une sanction ou exiger une obligation spécifique pour le locataire, qui ne seraient pas appropriées dans le cadre d'une relation de location. Un tel accord est automatiquement invalidé. Le bailleur n'a pas le droit de vous interdire de mentionner l'adresse de l'appartement loué comme l'adresse de votre domicile en République tchèque (pour les ressortissants étrangers « lieu de résidence déclarée »). En tant que ressortissant étranger, vous êtes en effet tenu de déclarer votre adresse de domicile auprès du service du ministère de l'Intérieur dans un délai autorisé.

S'il s'agit d'un appartement coopératif, le contrat de bail est conclu avec la coopérative (une association de personnes fondée à des fins commerciales ; la coopérative de logement assure le logement et son administration pour ses membres). Dans le cas d'une sous-location, c'est-à-dire la location seulement dans une partie de l'appartement ou de la maison, le loyer et les frais sont payés directement au locataire.

Avant de signer le contrat, nous recommandons de le lire soigneusement et de ne signer en aucun cas les contrats qui ne sont pas compréhensibles pour vous. Vous pouvez éga-

lement vous adresser à des organismes non gouvernementaux qui proposent gratuitement des consultations juridiques et sociales.

Sous-location

Il s'agit d'une relation entre le locataire et le sous-locataire basée sur un contrat de sous-location qui stipule qu'un appartement ou une partie de celui-ci sera mise à la disposition du sous-locataire. Certains appartements ne peuvent pas faire l'objet d'un contrat de sous-location sans accord écrit du bailleur (propriétaire du bien immobilier).

Les droits du sous-locataire sont limités : le contrat peut être résilié sans motif sauf disposition expresse des parties ; la sous-location prend fin au plus tard au moment de la fin de la location. Le sous-locataire n'a jamais droit à une sous-location supplémentaire, car le propriétaire n'a des obligations qu'à l'égard du locataire et non pas à l'égard du sous-locataire.

PAIEMENT DES FRAIS LIÉS AU LOGEMENT

Le paiement du loyer (d'habitude payé mensuellement) et des factures d'acompte pour les énergies (le gaz et l'électricité) ainsi que les acomptes pour les services liés à l'emploi de l'appartement ou de la maison (la consommation d'eau, la redevance d'assainissement de l'eau usée, la collecte des déchets communaux, l'ascenseur, l'éclairage des parties communes du bâtiment, et autres) font partie des éléments courants liés au logement.

Tous les paiements d'acompte sont soumis aux comptes annuels. Dans le cas d'un trop-perçu, celui-ci vous sera remboursé ou transféré à la période suivante. Dans le cas des impayés, il est ensuite nécessaire de régler le reliquat dans un délai déterminé.

Les redevances audiovisuelles et télévisuelles sont payées directement à l'organisme de radiodiffusion télévisuelle (elles ne font pas partie des charges liées à l'emploi de l'appartement ou de la maison) et elles sont payées uniquement dans le cas où vous auriez un poste de radiodiffusion ou de télévision (ou les deux) dans votre appartement/maison. Les frais pour la télévision par câble ou les frais d'Internet sont payés au prestataire des services contractés.

Faites attention à bien garder tous les documents relatifs à la location ou à la sous-location de l'appartement/de la maison ainsi que toutes les pièces justificatives liées au règlement du loyer et des services !

PERTE DU LOGEMENT

Dans le cas où vous perdriez votre logement et où vous n'auriez pas la possibilité de vous adresser à votre famille ou à vos amis pour demander de l'aide, vous pouvez vous tourner temporairement vers l'une des associations caritatives comme Armáda spásy, Charita ČR, Naděje, etc. Ces associations offrent un hébergement de crise sous forme d'un asile de nuit ou d'un centre d'accueil pour les personnes en difficultés. Il s'agit d'une assistance sociale, qui sert uniquement à surmonter une situation de crise subie en raison de la perte du logement et d'un manque de moyens financiers. Vous pouvez trouver plus d'informations auprès des organismes non gouvernementaux, des organismes à but non lucratif ou des centres d'intégration.

RISQUE ET PROTECTION

Il est nécessaire de manier les moyens financiers raisonnablement et avec précaution. En effet, dans le cas d'un non-paiement du loyer, il y a un risque que vous soyez bientôt expulsé et vous pourriez également vous retrouver par la suite dans une situation allant du recouvrement amiable jusqu'à la saisie.

La saisie peut apparaître à cause d'affaires banales en apparence comme une amende impayée pour le voyage sans ticket, un emprunt non-remboursé, des marchandises achetées à crédit et impayées, une collecte des ordures impayée, des factures impayées pour la télévision, la radio, le téléphone, le loyer, le gaz, l'électricité, l'assurance maladie et sociale, etc.

DÉCLARATION DU LIEU DE RÉSIDENCE SUR LE TERRITOIRE ET SIGNALEMENT DES CHANGEMENTS

Nombre de personnes déclarées

Si le contrat de bail prévoit le logement de deux personnes, seules deux personnes peuvent habiter dans l'appartement.

La loi sur le séjour des étrangers établira les exigences relatives au niveau du logement offert au ressortissant étranger déterminé notamment en fonction de nombre adéquat de personnes logées, en mesure d'assurer les conditions hygiéniques et la superficie du local d'habitation qui doit être au minimum de 8 m^2 pour une personne et de 12,6 m^2 pour deux personnes. Pour toute personne supplémentaire, la superficie doit être augmentée de 5 m^2 de plus.

Signalement du changement d'adresse et courrier recommandé

Vous êtes tenu(e) de signaler le changement d'adresse de votre domicile en République tchèque dans un délai déterminé auprès du ministère de l'Intérieur.

Des administrations nationales peuvent vous envoyer un courrier recommandé avec un contenu important. La lettre est considérée comme reçue après 10 jours suivant sa réception au bureau de poste même si vous ne l'avez jamais récupérée. L'avis de réception d'une lettre au bureau de poste vous sera remis dans votre boîte aux lettres ou laissé dans un autre endroit approprié.

C'est pourquoi il est indispensable que vous ayez votre nom et prénom marqués visiblement sur la boîte aux lettres ainsi que sur la sonnette pour que le facteur puisse vous livrer le courrier.

FAMILLE, ÉGALITÉ, ENFANTS

Portrait de deux garçons dans le centre de Prague

En République tchèque, la famille est considérée comme la relation de personnes qui vivent ensemble depuis longtemps en mariage ou en concubinage. Le noyau de la famille est généralement composé de parents et de leurs enfants, ensuite des autres membres de la famille, proches ou éloignés (grands-parents, tantes, oncles, cousins, cousines, etc.). La famille étant monogame, la loi ne permet pas d'avoir plus d'une épouse ou d'un mari. Les parents sont responsables ensemble de l'éducation des enfants.

En République tchèque, il est possible de conclure un mariage civil ou religieux. Dans le cas de relations entre les personnes du même sexe, la loi permet de conclure un partenariat enregistré.

MARIAGE

Dans le regroupement familial ainsi que dans le cadre des autres droits et obligations, l'homme et la femme sont entièrement égaux et ils sont tous les deux responsables des questions familiales. Les époux ont le droit au même niveau de vie.

En République tchèque, le mariage est conclu auprès d'un représentant du registre d'état civil ou d'un représentant religieux (de l'Église) ou d'une autre communauté religieuse autorisée en présence de deux témoins. Pour que vous puissiez conclure un mariage, vous devez vous munir des documents qui, s'ils sont rédigés dans une langue étrangère, doivent être traduits en tchèque par un traducteur assermenté et qui doivent être dûment vérifiés (sauf dispositions contraires d'une convention internationale).

En cas de mariage avec un ressortissant étranger qui ne parle pas tchèque ou qui est sourd ou muet, vous devez vous adresser à un interprète. Sans sa présence, le mariage ne peut pas être conclu.

En concluant un mariage il se crée, entre autres, une communauté réduite aux acquêts. Il s'agit d'une forme particulière de copropriété qui peut être créée uniquement entre les époux et qui a sa propre adaptation différente de la copropriété générale. La communauté réduite aux acquêts comprend les biens propres d'un époux ou des deux époux acquis lors de la durée du mariage et les obligations perçues lors de la durée du mariage. **En plus de la maison, la communauté réduite aux acquêts comprend par conséquent le crédit immobilier sur cette maison.** La portée de la communauté réduite aux acquêts peut être modifiée et ce, soit par le contrat conclu entre les époux ayant une forme d'un acte notarié, soit par la décision du tribunal.

Les biens sont utilisés et entretenus ensemble par les deux époux. Les activités quotidiennes (achats, réparation) peuvent être effectuées individuellement. S'il ne s'agit pas de question courante comme par exemple l'utilisation du bien à des fins commerciales (ou entrepreneuriat), il est nécessaire d'avoir l'accord des deux époux.

Le concubinage est un autre mode standard de vie commune où les partenaires habitent ensemble sans être mariés (ou sans avoir une confirmation officielle). Les personnes en concubinage peuvent également élever les enfants. Les enfants nés de personnes en concubinage ont les mêmes droits que les enfants nés de personnes mariées.

NAISSANCE DE L'ENFANT

Si vous envisagez la parentalité, vous devriez savoir qu'un enfant né doit être inscrit dans les trois jours au registre d'état civil respectif « matrika » (selon le lieu de naissance de l'enfant) qui établit un *acte de naissance*. Ceci est habituellement effectué par la maternité (ou bien par le médecin traitant), néanmoins, si ce n'est pas le cas, l'inscription doit être faite par l'un de ses parents. Afin d'établir un acte de naissance, vous serez obligé(e) de joindre plusieurs documents dont la liste vous sera fournie par un registre d'état civil, par votre gynécologue ou votre médecin traitant dans la maternité. L'acte de naissance est établi dans les 30 jours suivant l'inscription de la naissance de l'enfant.

Si l'enfant-étranger né sur le territoire tchèque part à l'étranger dans un délai de 60 jours suivant sa naissance, son représentant légal (son parent) n'est pas obligé de demander un permis de séjour (si l'un de ces parents est bien entendu titulaire d'un permis de séjour ou d'un visa). Le séjour de cet enfant est dans ce cas considéré comme « provisoire ». Dans le cas de la demande d'un permis de séjour en République tchèque depuis l'étranger, le demandeur doit s'adresser à la représentation diplomatique de son pays d'origine.

Dans le cas contraire – s'il est prévu que l'enfant en question séjourne plus de 60 jours en République tchèque, il est nécessaire que son représentant légal (son parent) dépose la demande de permis de séjour dans un délai de 60 jours suivant la naissance.

Les parents peuvent demander pour leur enfant uniquement le type de permis de séjour dont ils disposent. Cela signifie que les parents peuvent pour leur enfant demander :

- **un visa de moins de 90 jours (visa de courte durée**) – si au moins l'un des parents séjourne sur le territoire tchèque et est titulaire d'un visa de courte durée ;
- **un visa de plus de 90 jours (visa de longue durée)** – si au moins l'un des parents séjourne sur le territoire tchèque et est titulaire d'un visa de longue durée ;

- **un permis de séjour de longue durée** – si l'un des parents séjourne sur le territoire tchèque et est titulaire d'un permis de séjour de longue durée ;
- **un permis de séjour permanent** – si l'un des parents séjourne sur le territoire tchèque et est titulaire d'un permis de séjour permanent.

Afin de pouvoir déposer la demande de permis de séjour pour les enfants nés sur le territoire tchèque, il est indispensable de remplir le formulaire de la demande (visa de longue durée/permis de séjour de longue durée ou permanent), de présenter un passeport de l'enfant délivré par le pays dont l'enfant est ressortissant ou un passeport du parent dans lequel l'enfant est inscrit, et de joindre un document justifiant d'une couverture à l'assurance maladie (pas nécessaire dans le cas d'une demande de permis de séjour permanent). L'enfant ne doit pas partir du territoire tchèque avant l'acceptation du dossier et la délivrance de son visa de longue durée/permis de séjour. Dans le cas contraire, il risque de ne plus pouvoir revenir en République tchèque.

Si la demande de permis de séjour permanent est déposée dans le délai autorisé, le séjour de l'enfant-étranger né est considéré comme permanent depuis le moment de sa naissance jusqu'à ce que la décision ne devienne définitive. Cela signifie, entre autres, que cet enfant est couvert par l'assurance maladie publique depuis sa naissance jusqu'à ce que la décision ne devienne définitive ; en cas de décision positive, l'enfant continuera à être couvert.

Afin de pouvoir déposer votre demande, vous n'êtes pas tenu(e) de disposer tout de suite de tous les documents nécessaires (par exemple, il faut attendre la délivrance du passeport de votre enfant), si l'obtention de ces documents vous faisait dépasser

le délai autorisé ! Déposez la demande sans avoir ces éléments et fournissez les pièces manquantes sans délai une fois reçues. Si vous ne déposez pas la demande de permis de séjour permanent dans le délai autorisé, votre enfant ne sera pas couvert par l'assurance maladie publique depuis sa naissance.

CONGÉ DE MATERNITÉ ET CONGÉ PARENTAL

Les deux parents doivent participer de la même manière à l'éducation de leurs enfants. Les parents ont une obligation alimentaire jusqu'à ce que les enfants finissent leurs études (jusqu'à 26 ans maximum).

La République tchèque assure diverses allocations aux nouveaux parents. Parmi les allocations principales, nous comptons le droit au congé régi par la loi (congé de maternité ou parental) et le soutien financier (comme par exemple l'allocation de maternité ou l'allocation parentale). Dans la société tchèque. vous pouvez très souvent voir ces termes sous forme abrégée « mateřská » ou « rodičovská » qui désignent les deux types d'allocations – le congé ainsi que le soutien financier. Étant donné que chaque terme peut désigner autre chose et qu'il y a des spécificités et des conditions différentes pour les obtenir, adressez-vous aux conseillers des centres d'intégration ou des organismes à but non lucratif dont les contacts se trouve à la fin de cette publication.

Seule la femme employée a le droit au congé de maternité (= peut se libérer de son emploi). Cette période commence 6 à 8 semaines avant la date d'accouchement déterminée par le médecin et dure 28 semaines (37 semaines si vous avez accouché de

plusieurs enfants). Dans des cas particuliers, la loi peut imposer une durée plus courte du congé de maternité. Néanmoins, le congé de maternité ne doit pas être inférieur à 14 semaines et ne doit absolument pas prendre fin ou être interrompu avant une durée de 6 semaines après l'accouchement. L'employée n'est pas obligée de demander à l'employeur son congé de maternité. Il suffit d'informer l'employeur du début du congé de maternité. Pendant son congé de maternité, l'employée a le droit au congé sans solde.

Si la mère ne remplit pas les conditions définies pour recevoir une allocation de maternité, elle peut demander une allocation parentale directement après la naissance de son enfant.

À la différence du congé de maternité réservée à la mère, le congé parental peut être proposé à la mère ou au père de l'enfant. Le congé parental est accordé à la mère sur sa demande après la fin de son congé de maternité jusqu'aux 3 ans de l'enfant au maximum. Le congé parental est accordé au père (sur sa demande) depuis l'âge de 14 semaines jusqu'aux 3 ans de l'âge de l'enfant. L'employeur est obligé d'offrir à son employé(e) sur sa demande un congé parental. Dans ce cas-là, l'employeur offre à l'employé(e) un congé sans solde.

Pendant la durée de son congé de maternité, la mère a le droit à l'allocation de maternité qui est payée par l'assurance maladie – son montant est déterminé sur la base du montant du salaire justifié par l'employeur. Afin de recevoir le soutien financier pendant cette période, il est nécessaire de remplir les conditions définies par la loi (par exemple,

la femme doit être couverte par l'assurance maladie pendant au moins 270 jours au cours des deux dernières années).

Pendant la durée du congé parental, la mère ou le père ont droit à l'allocation de base mensuelle après la naissance de l'enfant qui est payée par le système de l'aide sociale publique. Cette allocation (dont le montant total est de 300000 couronnes pour un enfant) est payée mensuellement et il est possible d'en bénéficier jusqu'à ce que l'enfant atteigne ses 4 ans. Le montant versé est lié à la durée de versement de l'allocation parentale (plus longtemps les parents en bénéficient, moins élevé sera le montant mensuel versé).

FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ TCHÈQUE

En République tchèque, les femmes sont égales aux hommes.

En République tchèque, les femmes sont indépendantes et émancipées.

En République tchèque, les femmes ont l'habitude de travailler, à l'exception du congé de maternité ou du congé parental où elles sont à la maison avec leurs enfants. Il y a de plus en plus d'hommes (pères) qui prennent le congé parental.

Pour aller au restaurant, au cinéma, au théâtre, etc., les femmes n'ont pas besoin d'être accompagnées.

PRÉVENTION DE LA VIOLENCE DOMESTIQUE

La violence domestique comprend la violence physique, psychologique, économique ou sexuelle à long terme et souvent croissante, qui se déroule principalement au sein du ménage parmi les personnes proches. Les attaques individuelles peuvent prendre différentes formes : ridiculisation, assaut verbal, isolement social jusqu'à l'extorsion, menaces, attaques physiques ou maltraitance psychologique.

La législation tchèque protège les victimes de toutes les formes de violence, notamment par l'intermédiaire de la Constitution, de la Charte des droits et libertés fondamentales et d'autres lois dont le Code pénal fait également partie. La violence domestique est dans la plupart des cas définie comme la « maltraitance de la personne vivant dans un foyer » pour laquelle le malfaiteur risque une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 8 ans.

Nous recommandons à toute victime de violence domestique (il ne s'agit pas toujours de la violence physique ou sexuelle) de s'adresser à la police de la République tchèque qui peut, en cas de situation urgente, expulser l'agresseur de l'habitation commune pour une durée de 10 jours. Si la cour est saisie d'une affaire, la durée d'expulsion peut être prolongée jusqu'à ce que la décision soit rendue (appelée aussi mesure préliminaire). Dans le cas où vous auriez peur de contacter directement la police, nous vous recommandons de vous adresser au moins à des organismes non gouvernementaux pertinents.

Les organismes suivants peuvent vous aider :

- assistance en cas de crise – hébergement avec adresse confidentielle,
- hébergement d'asile avec adresse confidentielle,
- centre de consultation pour les personnes à risque de violence domestique,
- informations juridiques aux victimes d'infractions liées à la violence domestique,
- appartements d'aide postérieure avec adresse confidentielle.

À la fin de ce guide, vous trouverez une liste des contacts d'aide dans le cas où vous devriez faire face à la violence domestique.

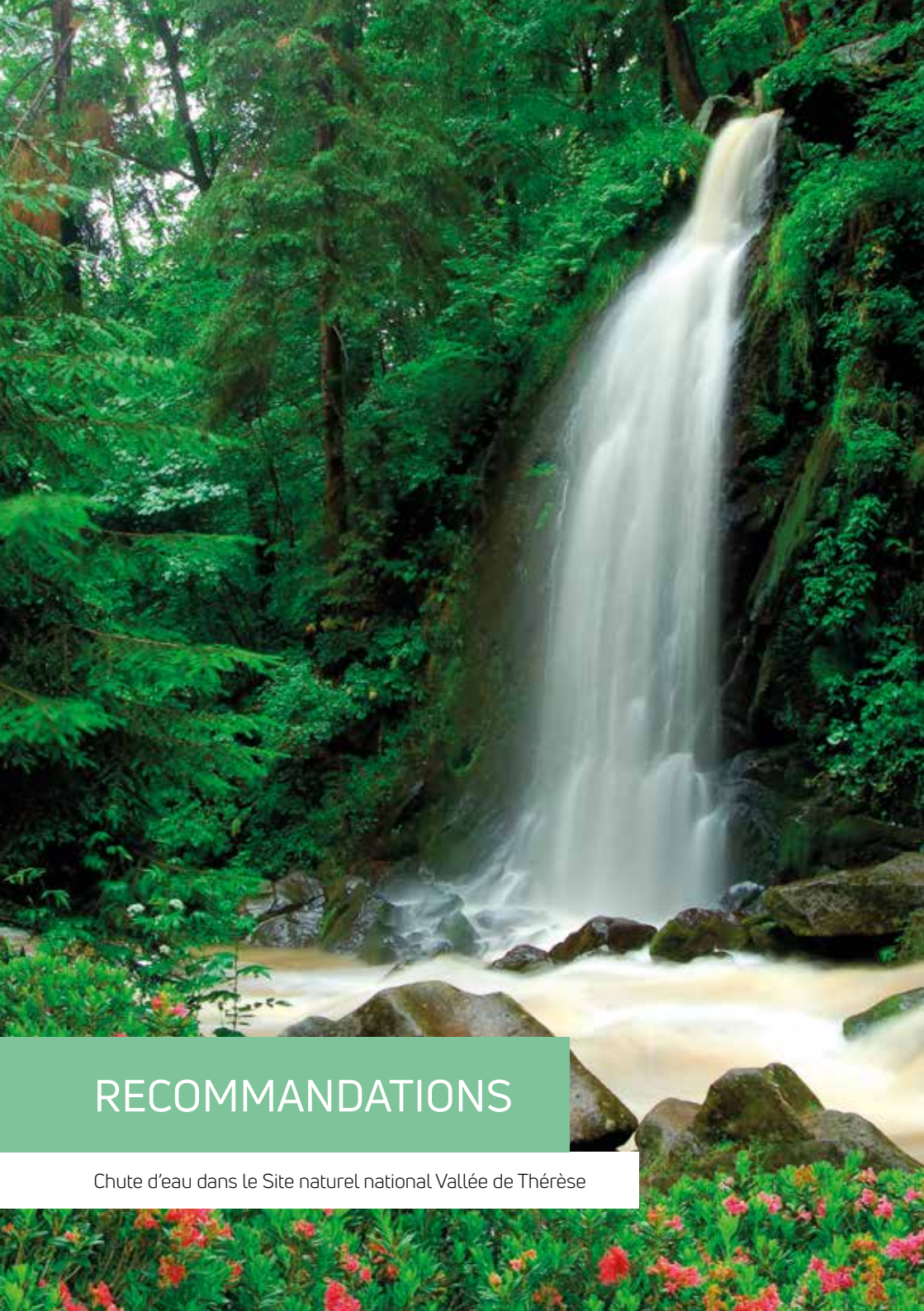

RECOMMANDATIONS

Chute d'eau dans le Site naturel national Vallée de Thérèse

RENSEIGNEMENTS ET AIDE GRATUITE

Vous pouvez vous adresser aux centres d'intégration et aux organismes à but non lucratif qui peuvent vous proposer leurs services de conseils dans le secteur du social et du droit.

INTERMÉDIAIRES

Vérifiez la crédibilité des agences intermédiaires. Consultez le site du ministère du Travail et des Affaires sociales où vous trouverez la liste des agences intermédiaires agréées.

Évitez de payer des intermédiaires. Vous pouvez vous occuper de la plupart de vos démarches liées à votre voyage et séjour en République tchèque vous-mêmes ! Afin d'obtenir suffisamment de renseignements, contactez une représentation diplomatique de la République tchèque, consultez le portail officiel du ministère de l'Intérieur ou contactez des centres d'intégration ou des organismes non gouvernementaux à but non lucratif. Soyez prudent(e) et méfiez-vous des informations que vous pouvez trouver sur des sites non-officiels.

DOCUMENTS ET PIÈCES D'IDENTITÉ

Ayez toujours avec vous vos documents personnels (le passeport et la carte biométrique) et ne les donnez à personne. Faites des copies certifiées conformes de vos documents importants.

Emportez avec vous en République tchèque d'autres documents relatifs à vos études, à l'éducation de vos enfants (s'ils voyagent avec vous), les carnets de vaccination et d'autres documents importants.

Prenez soin de votre carte biométrique relative à votre séjour en République tchèque. Sa perte ou son endommagement vous coûtera cher.

PROCURATION

Ne signez jamais de procuration générale pour la gestion des affaires que vous avez la possibilité de faire vous-même (par exemple signer des contrats, récupérer des courriers, etc.) la procuration peut définir quelles opérations la personne désignée peut effectuer ou le délai pendant lequel elle est valide. Nous vous conseillons de faire

des procurations uniquement aux personnes en qui vous avez confiance (membres de la famille, bons amis).

Gardez tous les documents, ainsi que tous les contrats et accords liés à votre emploi ou votre logement, et veillez à ce que le contrat de travail que vous concluez soit écrit au cas où vous auriez plus tard une réclamation à faire.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le contrat de travail et la description du poste que vous allez occuper doivent être faits par écrit. Dans le cas où vous seriez obligé(e) de faire un autre travail que celui qui a été convenu et que vous n'êtes pas d'accord, cela peut être considéré comme une violation de la loi par votre employeur (fraude) ou bien, dans le pire des cas, comme une traite d'êtres humains à des fins de travail forcé (ou une exploitation sexuelle). Des femmes, ainsi que des hommes, peuvent se retrouver dans cette situation. Traitement indigne des travailleurs, mauvaises conditions de travail (heures supplémentaires disproportionnées, milieu de travail insalubre, travaux dangereux, risques sanitaires), obligation de payer des dettes fictives, abus psychologiques ou sexuels. Ce sont des signes d'alarme ! Si cela vous arrive, contactez immédiatement un organisme non gouvernemental spécialisé (voir le chapitre Contacts) ou la police de la République tchèque qui vous aideront à vous défendre. Grâce à votre témoignage, le coupable sera puni et les autres personnes qui se trouvent dans la même situation que vous seront protégées.

ENDETTEMENT

Faites attention lorsque vous empruntez de l'argent. Méfiez-vous des institutions non bancaires et des slogans du genre « *prêt rapide sans justificatifs* » etc. Vos dettes ou une saisie pourrait vous causer de graves problèmes, vous risquez de perdre votre titre de séjour. Voyager sans billet pourrait entraîner une amende avec parfois des pénalités de retard. Pareil pour la redevance audiovisuelle, les crédits à la consommation, les paiements pour la collecte des déchets, les factures pour votre téléphone, le loyer, l'électricité et le gaz, l'assurance maladie et la sécurité sociale etc.

La République tchèque dispose d'un registre de débiteurs. Si vous souhaitez entreprendre, en plus d'avoir un titre de séjour, il faut que vous soyez sans dette.

RESPECT DE LA LOI

La violation des obligations liées au travail et aux titres de séjour ainsi que la violation des lois tchèques peuvent mener à votre expulsion de la République tchèque. De plus, votre nom pourrait être enregistré dans le Système d'information Schengen (SIS) et l'accès à tous les pays de l'espace Schengen vous serait interdit.

CHANGEMENT D'ADRESSE EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Signalez tout changement de résidence dans le délai donné au ministère de l'Intérieur. Les autorités peuvent vous envoyer des courriers recommandés importants. Ils seront gardés à la poste pendant 10 jours. Ensuite, ils seront considérés reçus même si vous ne les reprenez pas. L'avis de passage sera déposé dans votre boîte aux lettres ou dans un autre endroit approprié.

ÉCONOMIES POUR DES SITUATIONS D'URGENCE

Si possible, mettez de l'argent de côté pour des besoins imprévus ou pour un retour dans votre pays d'origine.

VIE QUOTIDIENNE DANS LA SOCIÉTÉ TCHÈQUE

Chalet dans les montagnes d'Orlické hory

APPEL D'URGENCE

Ligne d'urgence 112

Il s'agit d'une ligne d'urgence gratuite disponible depuis un téléphone fixe ou un portable partout dans tous les pays membres de l'UE. De plus, les appels à ce numéro permettent de localiser la personne à l'appareil.

La ligne 112 est destinée à toute personne sur le territoire de l'UE qui se trouve en difficulté et a besoin d'une aide urgente des services médicaux ou de sécurité (pompiers, police, ambulance).

Vous pouvez l'utiliser même si vous ne parlez pas tchèque. Les opérateurs parlent plusieurs langues. Il est possible d'appeler de n'importe quel téléphone : sans crédit, sans carte SIM, même si le réseau est limité à l'endroit où vous vous trouvez.

Si vous avez un problème spécifique (un malaise ou si vous êtes victime d'une crime), contactez directement les services d'urgence respectifs en utilisant les numéros d'urgence nationaux :

150 pompiers

155 ambulance

158 police

156 police municipale

Ces numéros sont actuellement équivalents au numéro 112.

Lorsque la vie d'un individu est en danger, chacun reçoit les soins médicaux, néanmoins, si le ressortissant étranger n'a pas souscrit à une assurance maladie, la somme due est payée rétroactivement.

TRANSPORT

Le réseau du transport en commun comprend, selon la ville, des bus, des trams, des trolleybus ou le métro (à Prague seulement). Le transport en commun est payant. Chaque ville possède son propre système tarifaire. Il ne suffit pas d'acheter un billet, il faut le valider. Le transport des chiens et des valises est payant (si les conditions du

transport gratuit ne sont pas remplies). Le paiement des titres de transport est vérifié par des contrôleurs. Les passagers qui ne sont pas munis d'un titre de transport (validé) risquent une amende.

Certaines villes ont un système de transport en commun intégré. Cela veut dire que les titres de transport qui sont valides en ville peuvent également être servis pour des déplacements sur des lignes suburbaines. Un système intégré, c'est un réseau de différents moyens de transport interconnectés (bus, train etc.).

Certains groupes de personnes peuvent obtenir une réduction de tarif. Les réductions pour les enfants, les étudiants, les personnes handicapées ou les personnes âgées sont courantes. Certains autres groupes peuvent également en bénéficier, par exemple les parents, s'ils accompagnent un enfant dans une poussette, etc. Pour plus d'informations sur les réductions de tarif, visitez le site web du transporteur ou ses centres d'informations/guichets. Dans le cas des trains, vous pouvez trouver ces centres à la gare et à la gare routière. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur le transport en commun de la ville auprès de la société de transport. Pour bénéficier d'une réduction, il est généralement nécessaire de se munir d'un document spécial délivré par le transporteur.

Les transports suburbains en République tchèque sont couverts par un réseau dense de lignes de bus et de trains. Il est possible de consulter les horaires en ligne (sur le site www.idos.cz), et d'acheter des billets en ligne. Pour plus de renseignements, vous pouvez également consulter les guichets des sociétés de transport dans les gares où vous pouvez également acheter des billets. Dans certains cas, il faut réserver des places, ce qui vous permettra de trouver une place dans le bus ou dans le train de votre choix.

CONDUITE DE LA VOITURE

En République tchèque, toute personne possédant un permis de conduire valide peut conduire une voiture. Vous pouvez conduire à partir de 18 ans. Il est assez courant que les femmes conduisent également.

En République tchèque, la conduite sur la route est en principe à droite.

Pour conduire un véhicule en République tchèque, il faut être titulaire d'un permis de conduire. Afin d'en obtenir un, il faut suivre les cours à l'auto-école et réussir l'examen final. Les permis de conduire sont délivrés par les autorités municipales à compétences élargies. Pour conduire un véhicule, il faut être muni des documents suivants : permis de conduire, pièce d'identité, documents relatifs à l'assurance (« carte verte »). Tous les documents relatifs à votre véhicule vous seront demandés lors d'un contrôle routier.

Les ressortissants de pays tiers résidant en République tchèque sur la base d'un permis de séjour de longue durée ou d'un permis de séjour permanent depuis plus d'un an sont obligés de demander un permis de conduire pour remplacer celui de leur pays d'origine à l'autorité municipale à compétences élargies dans un délai de trois mois suivant la prise d'effet de leur permis de séjour de longue durée ou de séjour permanent. Cependant, tous les permis de conduire ne peuvent pas être échangés contre un permis tchèque.

En règle générale, seuls les permis de conduire satisfaisant aux exigences de la Convention de Vienne sur la circulation routière de 1968 peuvent être échangés. Pour plus de renseignements, nous vous conseillons de consulter les autorités municipales ou régionales (ou le ministère du Transport) pour vérifier s'il est possible d'échanger votre permis de conduire ou s'il faut le repasser.

Tous les véhicules doivent en outre être immatriculés auprès de l'autorité municipale compétente. Tous les véhicules doivent être assurés (assurance responsabilité civile) et doivent subir un contrôle technique périodique et un contrôle des émissions polluantes.

Surtout dans les villes, le stationnement n'est autorisé que dans des zones réservées et il est généralement payant (d'habitude par le biais de parcmètres). La surcharge routière dans de nombreux centres-villes est résolue par ce que l'on appelle des zones de stationnement où seuls les résidents du quartier peuvent garer leur véhicule en versant un forfait annuel. Il est donc nécessaire de bien s'orienter dans le système de zones de stationnement afin d'éviter de payer inutilement une amende pour stationnement non-autorisé ou pour l'enlèvement de votre véhicule.

Pour pouvoir emprunter les autoroutes, il faut acheter une vignette.

Vitesse maximale autorisée :

En ville/commune : 50 km/h

En dehors de la ville/commune : 90 km/h

Sur les autoroutes : 130 km/h

Le taux d'alcool autorisé au volant en République tchèque est zéro. Cela veut dire qu'il est strictement interdit de conduire tout véhicule après avoir consommé n'importe quelle quantité d'alcool ou d'autres stupéfiants.

POSTE, COURRIERS OFFICIELS

Vous pouvez profiter des services de la Poste tchèque pour envoyer des courriers ordinaires, des courriers recommandés, des colis ou pour envoyer des lettres à l'étranger, etc.

Le meilleur moyen pour envoyer des documents officiels et pour communiquer avec les autorités est la **lettre recommandée**. La poste vous donne une preuve attestant de la date du dépôt de la lettre et assume la responsabilité en cas de perte ou endommagement de la lettre. Vous pouvez vous servir de ce justificatif pour prouver aux autorités que vous avez bien envoyé la lettre.

Au moment du passage du facteur, le destinataire est absent, le facteur déposera alors dans la boîte aux lettres un avis de passage. Il sera nécessaire, pour retirer le courrier, de se rendre à l'adresse du bureau de poste, souvent le plus proche, indiqué sur l'avis de passage, muni(e) d'une pièce d'identité (passeport, titre de séjour) et de l'avis de passage pour retirer au guichet la correspondance (avec signature sur place de l'avis de réception).

Pour pouvoir recevoir des courriers, il faut **indiquer** son nom sur la boîte aux lettres et sur la **sonnette**. En cas de changement d'adresse, il faut l'indiquer au ministère de l'Intérieur dans le délai fixé.

À la Poste, on trouve également des terminaux nationaux tchèques d'information Czech Point qui sont des points d'administration publique (que vous pouvez aussi trouver dans d'autres endroits). Les Czech Points délivrent des extraits de plusieurs registres. Il est possible d'annoncer le commencement de l'exercice des activités professionnelles indépendantes ou obtenir un extrait du cadastre des biens immobiliers, faire authentifier des copies des documents, etc.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site **www.ceskaposta.cz**.

AUTRES INFORMATIONS UTILES

Château national de Hluboká nad Vltavou

JOURS FÉRIÉS ET FÊTES NATIONALES EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

le 1er janvier : Nouvel An. Jour du renouvellement de l'indépendance de l'État tchèque

Vendredi Saint (fête mobile)

Lundi de Pâques (fête mobile)

le 1er mai : Fête du travail

le 8 mai : Jour de la victoire

le 5 juillet : Jour des apôtres des Slaves Cyrille et Méthode

le 6 juillet : Jour de la mort de Jan Hus sur le bûcher

le 28 septembre : Jour de l'État tchèque

le 28 octobre : Jour de la naissance de l'État tchécoslovaque autonome

le 17 novembre : Journée de la lutte pour la Liberté et la Démocratie

le 24 décembre : Veille de Noël

le 25 décembre : Premier jour férié de Noël

le 26 décembre : Deuxième jour férié de Noël

TRADITIONS ET COUTUMES

Les traditions et coutumes les plus importantes sont liées à deux fêtes chrétiennes principales : Noël et Pâques. Il y a d'autres coutumes et traditions populaires tout au long de l'année. Le 30 avril est liée au bûcher des sorcières, donc cette nuit on brûle les sorcières, on célèbre le retour des journées chaudes. Une autre tradition, respectée par tous, est la Saint Nicolas (le 6 décembre). Saint Nicolas, accompagné de l'ange et du Père Fouettard viennent voir les enfants et leur donnent des bonbons (s'ils ont été sages) ou du charbon (s'ils ont été méchants). Le 1er juin est une autre journée qui a un lien avec les enfants : journée internationale des enfants. À cette occasion, des animations et des évènements culturels sont organisés. Le 1er mai est la fête des amou-

reux pour les Tchèques. La tradition dit que les hommes doivent embrasser les femmes en dessous d'un cerisier fleurissant. La Toussaint (le 2 novembre) est une autre date importante pour les Tchèques. Ils se rendent aux cimetières pour se souvenir de leurs proches qui ne sont plus avec eux.

RELIGION

La Charte des droits et libertés fondamentaux garantit la liberté de religion. Même si de nombreux Tchèques ne sont ni pratiquants ni croyants, la religion la plus répandue est le christianisme d'où viennent la plupart des traditions et des coutumes que vous pouvez voir dans la société tchèque.

APERÇU CULTUREL DE BASE

En République tchèque, il y a de nombreux endroits historiques qui sont souvent la destination des touristes du monde entier. Douze monuments sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les institutions culturelles et scientifiques sont les suivantes : l'Université Charles, le Théâtre national, l'Académie des sciences tchèque, le Musée national, etc.

La République tchèque a donné au monde bien des artistes et scientifiques remarquables. Des compositeurs tels que Bedřich Smetana, Antonín Dvořák et Leoš Janáček. Des écrivains et des philosophes tels que maître Jan Hus (14e–15e siècle) ou Jan Amos Komenský (surnommé Comenius, 16e–17e siècle). Pour ce qui est de la littérature et philosophie de l'époque moderne, on peut évoquer Tomáš Garrigue Masaryk (premier président tchécoslovaque après la création de la Tchécoslovaquie en 1918), Jaroslav Seifert (lauréat du prix Nobel de littérature), Jaroslav Hašek, Franz Kafka, Karel Čapek, Bohumil Hrabal, Božena Němcová, Milan Kundera, Václav Havel (premier président après la révolution de velours en 1989).

Pour évoquer des scientifiques tchèques : Jaroslav Heyrovský, lauréat du prix Nobel de la chimie, Otto Wichterle, inventeur des lentilles de contact, ou bien Antonín Holý, découvreur des médicaments antiviraux utilisés pour le traitement du SIDA.

Pour ce qui est des peintres, on peut évoquer Alfons Mucha, le peintre Art-Nouveau ou František Kupka, le fondateur de la peinture abstraite.

De nombreux journaux et magazines témoignent de la vie culturelle tchèque. Des médias publics vous permettront d'avoir des renseignements sur ce qui se passe, notamment la Télévision tchèque (Česká televize) ou la Radio tchèque (Český rozhlas).

BONUS

En tchèque, on distingue le tutoiement et le vouvoiement. Le vouvoiement est utilisé pour parler entre adultes qui ne se connaissent pas ou dans un contexte officiel, voire formel. Si deux personnes se vouvoient, c'est en premier lieu la femme qui propose le tutoiement, en deuxième lieu c'est la personne qui est la plus âgée ou supérieure. Une proposition de tutoiement est un geste d'amitié et de sympathie. Avec des amis et en famille, on se tutoie.

Une spécificité du tchèque est l'utilisation de deux formes de la langue. Il y a le tchèque standard (spisovná čeština) et le tchèque parlé (nespisovná čeština). Dans un contexte familier, on utilise le tchèque parlé. Dans un contexte formel ou officiel, ainsi qu'à l'écrit, le tchèque standard est préféré. Cela peut porter à confusion et les étrangers peuvent être embrouillés. Faites attention si vous apprenez le tchèque avec vos amis. Ils auront plutôt tendance à utiliser la langue informelle qui est, par exemple, inacceptable dans la communication avec les enseignants à l'école ou avec les administrations tchèques.

Il faut être ponctuel. Il faut respecter le programme et les heures des rendez-vous. Tout changement devra être indiqué à l'avance et avec une excuse. Laisser quelqu'un attendre plus de 15 minutes est considéré comme une impolitesse.

De premier abord, les Tchèques peuvent donner l'impression de ne pas être très aimables et sympathiques. Ils gardent les inconnus à distance et ne montrent pas beaucoup d'émotions. Cependant, une fois un contact proche établi, ils sont amicaux et généreux. Si un Tchèque vous invite chez lui, ce n'est pas qu'un geste ou une formule de politesse mais une vraie preuve d'amitié. Votre visite sera donc attendue.

Pendant leur temps libre, les Tchèques aiment le sport – activement et passivement. Les sports nationaux sont le hockey sur glace et le football. Les gens aiment faire du vélo, ils font de la navigation sur l'eau, de la randonnée en été et du ski en hiver. Souvent, ils partent pour le week-end à la maison de campagne. Ils aiment aussi se rencontrer dans des bars, des restaurants et des cafés, aller au cinéma, au théâtre ou lire.

TABAGISME ET ALCOOL

En République tchèque, il est légal de fumer du tabac ainsi que de boire des boissons alcoolisées, entre autres la bière et le vin qui sont les plus populaires. Néanmoins, il est interdit de fumer dans les restaurants, les bureaux et les établissements publics tels que les écoles ou les hôpitaux. Il est également interdit de fumer dans les trains, les bus et les transports en commun. La vente d'alcool et de cigarettes n'est autorisée qu'aux personnes ayant au moins dix-huit ans.

DÉCHETS ET TRI DES DÉCHETS

Ces dernières années, le tri des déchets dans de grandes bennes de tri colorées est devenu naturel pour les ménages tchèques. Le verre est jeté séparément dans des bennes vertes et blanches, le papier dans des bennes bleues, le plastique dans des bennes jaunes, les déchets biologiques dans des bennes brunes ; les cartons à boissons, les métaux ou les textiles usagés et les vieilles chaussures sont également triés. Les conteneurs noirs sont pour les autres petits déchets ménagers qui ne sont pas destinés au tri.

Bien sûr, si vous souhaitez jeter une vieille lampe ou quelque chose de plus grand, un tel objet n'irait pas dans un conteneur standard. Vous pouvez le ramener à une déchetterie où les déchets de grande taille ou dangereux sont collectés gratuitement (cela s'applique également aux appareils électriques, peintures, vernis, polystyrènes, métaux, etc.).

Ne jetez jamais de déchets dans la rue. Vous seriez passible d'une amende.

CONTACTS

Château de Hrubá skála, Paradis de Bohême

TITRES DE SÉJOUR ET LEUR PROLONGATION, COMMUNICATION DE CHANGEMENTS

Ministère de l'Intérieur : Département de la politique d'asile et de l'immigration du ministère de l'Intérieur de la République tchèque (OAMP MVČR), Service de titres de séjour
www.mvcr.cz/cizinci – renseignements relatifs à votre séjour et contacts des antennes régionales du ministère de l'Intérieur
Si vous avez une question, vous pouvez contacter le Centre d'appel du ministère de l'Intérieur en tchèque : tél. : **(+420) 974 820 680**

VÉRIFICATION DU SÉJOUR ET DU FORMULAIRE D'INVITATION, ENREGISTREMENT OBLIGATOIRE À L'ARRIVÉE

Service de police étrangère
www.policie.cz/clanek/informace-pro-pobyt-cizincu.aspx

RENSEIGNEMENTS ET SERVICE DE CONSEILS GRATUITS

N'hésitez pas à faire appel aux organismes à but non lucratif (souvent abrégés en tchèque : NNO) ou aux Centres en faveur de l'intégration des étrangers (aussi appelés *centres d'intégration*, en tchèque : *integrační centra*). Ils sont à votre disposition quand vous avez besoin d'aide ou de conseils. Le but de ces organismes est de proposer notamment des services de conseil et des informations sur différents aspects de la vie quotidienne en République tchèque. Ils peuvent vous offrir des services de conseil juridique, organiser des cours de tchèque, assurer des services de traduction ou d'interprétation, etc. Des spécialistes y travaillent pour vous offrir de l'aide au niveau professionnel, ils disposent d'informations actualisées et fiables. Leurs services sont gratuits, mais peuvent être payants en ce qui concerne les cours de tchèque.

Nous vous recommandons également d'assister à des manifestations culturelles proposées par ces organismes qui vous aideront à mieux vous intégrer dans la vie après votre arrivée en République tchèque.

CENTRES D'INTÉGRATION (CENTRES EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS)

Des centres d'intégration fonctionnent dans toutes les régions de la République tchèque. Ces centres vous conseilleront dans la gestion de vos affaires, vous diront où vous pouvez apprendre le tchèque et comment agir dans la plupart des situations de la vie courante. Ils vous trouveront un interprète et vous aideront également à vérifier les différents contrats avant de les signer. Chaque centre d'intégration dispose d'un ordinateur avec accès à Internet que vous pouvez utiliser gratuitement.

La plupart des services de ces centres sont entièrement gratuits. Certains services peuvent être fournis contre paiement. Le personnel du centre vous indiquera toujours toutes les conditions d'utilisation des services à l'avance. Vous pouvez trouver des informations détaillées sur ces services sur leur site web. Les contacts sont à trouver su **www.integracnicentra.cz**.

Centre d'intégration de Prague (ICP)
Žitná 1574 / 51, 110 00 Praha 1
tél. : +420 252 543 846
Arbesovo náměstí 70/4, 150 00 Praha 5
tél. : +420 253 253 984
e-mail : info@icpraha.com
www.icpraha.com

Le Centre d'intégration de Prague (ICP) a des antennes dans Prague 1, Prague 13 et Prague 14.

Le Centre d'intégration de Prague (ICP) est un organisme partiellement financé par la ville de Prague. Prague. Pour plus de renseignements sur l'intégration et sur la vie à Prague, référez-vous à l'application Prague ou au site web **www.metropolevsech.eu**.

Centre en faveur de l'intégration des étrangers – région de Bohême centrale

Bureau Mladá Boleslav
tř. Václava Klementa 467
293 01 Mladá Boleslav
tél. : +420 311 584 406
e-mail : icmladaboleslav@suz.cz

Bureau Kladno
Cyrila Boudy 1444
272 01 Kladno – Kročehlavy
tél. : +420 325 630 546
e-mail : ickladno@suz.cz

Bureau Benešov
Žižkova 360
256 01 Benešov
tél. : +420 326 905 279
e-mail : icbenesov@suz.cz

Bureau Příbram
U nemocnice 85
261 01 Příbram I.
tél. : +420 326 905 249
e-mail : icpribram@suz.cz

Bureau Kutná Hora
Hornická 642
284 01 Kutná Hora
tél. : +420 326 905 408
e-mail : ickutnahora@suz.cz

Centre en faveur de l'intégration des étrangers – région de Bohême-du-Sud
Kněžskodvorská 2296
370 04 České Budějovice – entrée au fond de Česká spořitelna, parallèlement à la rue Pražská, 1er étage
tél. : +420 387 202 508
e-mail : icceskebudejovice@suz.cz

Centre en faveur de l'intégration des étrangers – région de Vysočina
Tolstého 15
586 01 Jihlava
tél. : +420 567 212 257, +420 778 401 506
e-mail : icjihlava@suz.cz

Centre en faveur de l'intégration des étrangers – région de Karlovy Vary
Závodu Míru 876/3a
360 17 Karlovy Vary, – 1er étage

tél. : +420 353 892 559
e-mail : ickarlovyvary@suz.cz

Centre en faveur de l'intégration des étrangers – région de Liberec
Voroněžská 144/20
460 10 Liberec
tél. : +420 482 313 064
e-mail : icliberec@suz.cz

Centre en faveur de l'intégration des étrangers – région de Moravie-Silésie
Českobratrská 2227/7
702 00 Ostrava
ICQ: (600-235-100); Skype: (cpic_ostrava)
tél. : +420 596 112 626, +420 607 860 812
e-mail : icostrava@suz.cz

Centre en faveur de l'intégration des étrangers – région d'Olomouc
Hálkova 171/2
779 00 Olomouc
tél. : +420 585 204 686, +420 608 119 971
e-mail : icolomouc@suz.cz

Centre en faveur de l'intégration des étrangers – région de Pardubice
Pernerova 444
530 02 Pardubice
tél. : +420 466 989 228, +420 725 148 519
e-mail : icpardubice@suz.cz

Centre en faveur de l'intégration des étrangers – région de Pilsen
Americká 39
301 00 Plzeň
tél. : +420 725 874 976, +420 377 223 157
e-mail : icplzen@suz.cz

Centre en faveur de l'intégration des étrangers – région de Zlín
Štefánikova 167
760 01 Zlín
tél. : +420 577 018 651
e-mail : iczlin@suz.cz

Centre en faveur de l'intégration des étrangers – région de Moravie-du-Sud
www.cizincijmk.cz
Kounicova 271/13 (Rez-de-chaussée)
602 00 Brno
tél. : +420 734 510 213
e-mail : info@cizincijmk.cz

Centre en faveur de l'intégration des ressortissants étrangers de pays tiers dans la région d'Ústí nad Labem
www.centrumcizincu.cz
Velká Hradební 33
400 21 Ústí nad Labem
tél. : +420 475 216 536
e-mail : usti@centrumcizincu.cz

Centre d'intégration pour les ressortissants étrangers dans la région de Hradec Králové
www.cizincihradec.cz
Šafaříkova ul. 666/9 (bâtiment YMCA – 3ème étage)
500 02 Hradec Králové
tél. : +420 492 604 940
e-mail : poradna.cizinci@hk.caritas.cz

ORGANISMES NON GOUVERNEMENTAUX À BUT NON LUCRATIF (NNO)

Rendez-vous sur le site **www.cizinci.cz** où vous trouverez tous les contacts nécessaires.

Ici, nous ne mentionnons que des organismes sélectionnés. Les centres d'appel peuvent donner des conseils à tout le monde en République tchèque. Il est préférable de prendre rendez-vous avec un des organismes qui est actif dans votre région.

- **Organisation d'aide aux réfugiés – OPU** (Prague, Brno, Hradec Králové, Plzeň, Ostrava) – consultation juridique et sociale – www.opu.cz, tél. : +420 730 158 779, 739 413 983, 730 158 781 (consultation juridique), e-mail : opu@opu.cz

- **Centre de conseil pour l'intégration – PPI** (Prague, Ústí nad Labem) – consultation juridique et sociale – www.p-p-i.cz, tél. : +420 603 281 269 (Prague), e-mail : praha@p-p-i.cz, tél. : +420 475 216 536 (Ústí nad Labem), e-mail : usti@p-p-i.cz

- **International Organization for Migration (Organisation internationale pour les migrations) – IOM** (Prague) – consultations, migration de travail, retours volontaires – www.iom.cz, tél. : +420 233 37 01 60, e-mail : prague@iom.int

- **Centre pour l'intégration des étrangers – CIC** (Prague) – consultation sociale et de travail – www.cicpraha.org, tél. : +420 222 360 452 (consultation sociale), +420 702 150 630 (consultation de travail), e-mail : info@cicpraha.org

- **Association pour l'intégration et la migration – SIMI** (Praha) – consultation juridique et sociale – www.migrace.com, tél. : +420 224 224 379, +420 603 547 450 (consultation juridique), +420 605 253 994 (consultation sociale), e-mail : poradna@refug.cz

- **InBáze, z.s.** (Praha) – consultation juridique, sociale, de travail, consultation psychosociale – www.inbaze.cz, tél. : +420 739 037 353, e-mail : info@inbaze.cz

- **Charita ČR** – organisation caritative, assistance aux ressortissants étrangers dans le besoin – www.charita.cz. Centre d'appel en mongol +420 733 67 66 67 et en vietnamien +420 605 99 99 69, www.charita.cz/infolinka. La Charita ČR a des antennes partout en République tchèque.

- **Organisation caritative de l'Archidiocèse de Prague – Service des migrations** – consultation juridique et sociale, hébergement d'urgence de courte durée, aide aux victimes de la traite – www.praha.charita.cz/sluzby/migrace , tél. : +420 224 813 418, e-mail : migrace@praha.charita.cz

- **Groupe de contact européen** (Prague) – consultations dans le domaine du travail – www.ekscr.cz, tél. : +420 222 211 799

- **MOST PRO** (Pardubice) – consultation sociale – www.mostlp.eu, tél. : +420 467 771 170, e-mail : info@mostlp.eu

- **Sdružení občanů zabývajících se emigranty (SOZE)** – association de citoyens s'occupant des émigrés, consultation juridique et sociale – www.soze.cz

  SOZE Brno – tél. : +420 545 213 643, e-mail : soze@soze.cz,

  SOZE Olomouc – tél. : +420 585 242 535, e-mail : soze.olomouc@soze.cz

ORGANISMES NON GOUVERNEMENTAUX À BUT NON LUCRATIF SPÉCIALISÉS :

Consultation dans le domaine de l'enseignement, du travail, reconnaissance et validation des diplômes
META, o. p. s.
www.meta-ops.cz
tél. : +420 775 339 003, e-mail : poradenstvi@meta-ops.cz

Prévention de la traite des êtres humains et aide aux victimes :

La Strada Česká republika – www.strada.cz – aide aux victimes d'exploitation et de traite des êtres humains (travail forcé et exploitation sexuelle),
ligne SOS : +420 222 71 71 71, ligne info : +420 800 077 777

Organisation caritative de l'Archidiocèse de Prague – **Projet Magdala**
www.praha.charita.cz – consultation et aide aux victimes de traite des êtres humains (travail forcé et exploitation sexuelle), tél. : +420 251 552 790,
e-mail : magdala@praha.charita.cz

Prévention de la violence domestique :

www.domacinasili.cz – information et liste des contacts des centres d'intervention régionaux

Bílý kruh bezpečí
Assistance aux victimes de crimes
tél. : 116 006 (ligne disponible 24/7)
www.bkb.cz

ROSA
Assistance aux personnes menacées de violence domestique
tél. : +420 602 246 102, e-mail : info@rosa-os.cz
www.rosa-os.cz

ACORUS
Assistance aux personnes menacées de violence domestique
tél. : +420 283 892 772 (ligne disponible 24/7)

FORMATION D'INTÉGRATION

Bienvenue en République tchèque

MINISTERSTVO VNITRA
ČESKÉ REPUBLIKY

slovo21